



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE



PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE GIUDICI

**QUAND APPROCHE  
 L'HEURE DES VENDANGES**

PAGES 6 À 7

Photo © Claire Giudici

1,60€



**JEAN-JACQUES PANUNZI :**  
 SÉNATEUR DE LA CORSE-DU-SUD

**INTERVIEW P4 À 5**  
 PROPOS RECUEILLIS PAR  
 MANON PERELLI

**« J'AI TROUVÉ MA PLACE »**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

### À LA UNE

HENRI ORENGA ET PHILIPPE RIDEAU

### A la découverte des grappes nouvelles



### OPINIONS

INTERVIEW **JEAN-JACQUES PANUNZI**

SÉNATEUR DE LA CORSE-DU-SUD

AGRICULTURE **QUAND APPROCHE L'HEURE DES VENDANGES**

POLITIQUE **LIVIA GRAZIANI-SANCIU : MILITANTE AVANT TOUT**

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

POLÉMIQUE, PATHÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE

LA CHRONIQUE DE **JACQUES FUSINA**

AGENDA **QUAND VIENT LA FIN DE L'ÉTÉ**

ANNONCES LÉGALES

**P3**

**P4-5**

**P7-8**

**P22-23**

**P24**

**P25**

**P26**

**P9-20**

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour ?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais ?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## Torna à Vignale ?

**I** ghjorni passani è u numaru di casi pusitivi à a Covid-19 cresci di più in più, in Corsica è in altrò. Di sicuru, micca inde i prupurzioni ch'è no emi pussutu cunnoscia calchi mesi fà, à u più forti di a crisa, nè mancu cù u listessu nivellu di gravità, ma abbastanza quantunqua pà fà trimà l'autorità. Cù l'istati, l'interazzioni siciali si sò multiplicati, soprattuttu pà i più ghjovani, fendu crescia i risichi di cuntaminazioni, ùn fussi cà andendu à biasi un colpu, à ballà in carrughju o durante riunioni in famighja. À dilla franca, i lochi induva l'ubligazioni di purtà a mascara sò pochi, a misura cambia da una stretta à l'altra, ciò chì ùn rima à nulla, è certi ghjenti ùn sò mancu appena dicisi à rispittà ciò chì l'hè dumandatu, malgradu a minaccia di un'amenda di 135 auri s'elli si duviani fà cuntrullà cù a bocca è u nasu scupartu. D'altrondi, si pò veda una mansa di missaghji fiuriscia nant' à i reti siciali o ancu inde l'upinioni publica, d'una teuria cumpluttista di u governu inghjiru à u fattu, podassi à cortu andà, d'essa tutti mascarati è pà sempri. « Facini què pà rinfurzà l'individualismu, l'amicu u più fidu di u capitalisimu è di a sucità di cunsumazioni ! » Parechji cumitati contr'à a mascara sò ancu nati, com'è par asempiu in Alimagna, manifestendu a so vulintà forti di ricusà un affari chì raprisintaria una privazioni di libertà. Mancu dui simani nanzi à a riintrata sculari, sò numarosi i paesi d'Auropa chì pighjani misuri ristrittivi novi, pà i so cittadini in a so vita di tutti i ghjorni è pà tutti quilli chì circariani à entra nant' à u so territoriu. Un celu di più in più foscù è u timori di u famosu « sicondu marosulu » spuntariani pà l'auturnu. Da chì facci vultà tutti in casa, sarrati trà quattru muri pà travaghjacci è campacci ? Micca sicuru, chì l'ecunomia, dighjà à ghjinochji, ùn si pudaria micca rialzà cù una bastunata simuli nova. Tanti intarrugazioni pà un'annata chì ùn hè ancu à compia è cù l'impossibilità di pinsà ad altri stondi più luntani... ■ **Santu CASANOVA**

**SPOUTNIK V**

Loin d'être saluée comme un espoir, la survenue inopinée dans l'arsenal thérapeutique d'un Spoutnik V susceptible de vaincre la Covid-19 a été vécue comme une annonce faite aux marris de la recherche scientifique. In solidum américains, amérindiens, asiatiques et européens, amers tout court et pris de court dans cette incommensurable course au trésor, se sont chargés de dynamiter le « vaccin de Poutine ». Curieuse façon en l'occurrence, pour des chercheurs réputés œuvrer tous unis pour le bien de l'humanité, de préférer Nobel à Fleming. On aurait souhaité de la part de ces savants un avis moins partial. Il leur suffisait de faire observer, avec toute la dignité voulue, qu'il convenait de se montrer prudent avant de chanter victoire. Mais il y eut levée de boucliers. Et ce ne fut pas pour hisser les confrères russes sur le pavois, Isabelle Imbert, chercheuse au CNRS, y allant d'un péremptoire : « C'est de la com ! » Implacable argument scientifique... Surprenant tout de même pour qui se garda bien de commenter avec la même ardeur l'annonce d'un coronavirus quasi inerte tout juste capable de véhiculer péniblement les symptômes banaux d'une grippe. Dans le cadre strict d'un argumentaire de savant, Patrick Berche, ancien directeur de l'Institut Pasteur de Lille, lui, fit observer : « On ne peut absolument pas dire qu'un vaccin soit efficace sans l'avoir testé. On ne peut pas dire qu'un vaccin soit intéressant sans avoir testé sa toxicité. » Notion connue depuis le primum non nocere. Et à ne jamais négliger. Il va sans dire. Il nous semble toutefois, dans le cas des problèmes posés par la Covid-19 et compte tenu de tout ce que nous ignorons à propos de ce virus, que de deux choses l'une. Soit sa mauvaise réputation est surfaite et on peut alors se donner raisonnablement le temps d'attendre que le vaccin idéal soit mis au point. Temps de latence qui ne se passera pas sans victimes... quoi que l'on dise et chante quant à nos pouvoirs d'endiguer la seconde vague. Soit les ravages causés par l'endémie dépassent les prévisions les plus pessimistes et dans ce cas-là les thérapeutes seront mis dans l'obligation d'agir dans l'urgence pour parer au plus pressé. Avec les moyens du bord. Ce qui sous-entend qu'il faudra alors accepter la survenue de dommages collatéraux d'une gravité pour l'heure imprévisible, en utilisant médicaments ou vaccins insuffisamment testés. Faut-il rappeler aux anciens et apprendre aux plus jeunes qu'en 1962 le vaccin vivant employé contre la poliomyélite eut des inconvénients sérieux et des contre-indications graves que l'on ne découvrit qu'après vaccination ? De même, pour traiter la tuberculose, fallait-il employer l'acide para-aminosalicylique, l'isoniazide et la streptomycine avant même que l'on soit parvenu à évaluer tous les effets nocifs ? La tuberculose, soit dit en passant, est toujours présente (10 millions de personnes l'ont contractée en 2018 et 1,5 millions en sont mortes). Depuis le début de la pandémie de Covid-19, on comptait plus de 21 millions de personnes atteintes et 765 029 personnes mortes\*. En moins d'un an... Alors, aussi triviale qu'elle soit, la question peut aussi se poser ainsi : sous prétexte d'une rancune plus ou moins légitime à l'encontre des emprunts russes, aurons-nous dans les meilleurs délais un outil thérapeutique capable, au minimum, de nous permettre de bannir définitivement le recours à ce Spoutnik V, réputé détestable faute d'être insuffisamment testé selon les règles internationales ? ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI** \*chiffres au 15/8/2020

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™**

**RÉDACTION**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :  
 Paul Aurelli  
 (Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)  
 journal@icn-presse.corsica  
 Chef d'édition :  
 Elisabeth Milleliri  
 informateur.corse@orange.fr  
 (Heures de bureau 06 44 88 69 40)  
 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :  
 Eric Patris  
 eric.patris-sra@icn-presse.corsica  
 (Heures de bureau **06 44 88 66 33**)

**BUREAU DE BASTIA**

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
 • Secrétariat **Bernadette Benazzi**  
 Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)  
 gestion@corsicapress-editions.fr  
 • Annonces légales **Albert Tapiero**  
 Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)  
 al-informateurcorse@orange.fr

**CorsicaPress Éditions SAS**

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs,  
 20200 Bastia - Tél. 04 95 32 89 95  
 Société locataire-gérante des titres et marques  
 Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

**IMPRIMERIE**

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
 CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009  
 Membre du SPMR  
 Alliance de la Presse d'Information Générale  
 Fondateur Louis Rioni

**COMPOSITION**

sas **YCOM** graphisme design®

**L'odyssée 2.0**

Encore quelques jours de balades en montagne, de flâneries sur un chemin de campagne ou d'expositions prolongées sur le sable brûlant d'une plage pour les derniers estivants. Pourtant, désormais plus nécessaire d'attendre les mornes soirées d'hiver pour se replonger seul ou entouré de proches dans le livre souvenir de cet été 2020, si particulier. Plus besoin de le rechercher au fond d'un placard sombre puisqu'il ne ressemble plus à ces albums cartonnés d'autrefois remplis de photos jaunies. Non, il suffit d'une simple connexion sur un réseau social pour consulter dès aujourd'hui cet album à jamais ouvert, presque ineffaçable, et créé au fil de l'eau grâce à la publication plus ou moins régulière de photos en tout genre. Un livre visible, lisible en temps réel par des amis, pas forcément connus, par un grand public, souvent anonyme. Des petits moments de vies particulières qui réchauffent et qui mis bout à bout se transforment en une odyssée virtuelle. Un périple à découvrir pour qui le souhaite au gré de divagations numériques et à coup de contractions volontaires temporaires due à la danse continue et saccadée de pouces, index et autres majeurs sur la vitre d'un portable ou d'une tablette. Un album virtuel dont il faut tout de même chercher les bonnes pages pour éviter de tomber sur d'insoutenables vulgarités visuelles ou textuelles. Un album devenu, par la force d'Internet, impersonnel mais qui permet quand même d'éprouver du plaisir devant des visages, aux sourires timides ou éclatants puisqu'ils contrastent avec un quotidien masqué et de plus en plus anxiogène. Des images qui permettent de ressentir la joie ou la sérénité instantanément retrouvées des auteurs, visibles ou pas, de ces moments figés, qui ont pris le temps de se poser et de regarder cette nature sauvage et indomptable qui ne cesse de surprendre ; et tout simplement des photos qui peuvent encore émerveiller quand elles sont la capture d'éphémères couchers de soleil rougeoyants ou de ciels étoilés. A chacun son album souvenirs. Mais, quelque soit son support, force est de constater qu'il reste encore le gardien précieux de ces singuliers exils vécus par tout Ulysse -que nous sommes- qui rêve encore et toujours à faire de beaux voyages avant le retour inéluctable à Ithaque pour y retrouver son monde, ses réalités et ses routines. ■ **Dominique PIETRI**



**JEAN-JACQUES PANUNZI**

# « J'AI TROUVÉ MA PLACE »



*Sénateur rattaché au groupe Les Républicains depuis 2014, l'ex président du Conseil départemental de Corse-du-Sud briguera un second mandat lors des élections de septembre. Alors qu'il repartira officiellement en campagne dans les prochaines semaines, il se livre à un tour d'horizon des sujets qui font l'actualité*

Le Sénat est une entité qui est parfois décrite par le grand public de par peut-être une image péjorative qui a la dent dure voire un manque de lisibilité sur son pouvoir réel. En six ans au Palais du Luxembourg, on suppose que vous avez vécu une expérience diamétralement opposée à ces dires...

Ceux qui décrivent le Sénat ne savent à mon avis pas de quoi ils parlent. Il faut rappeler que le Sénat est la chambre haute et celle qui défend les territoires. Sans le Sénat beaucoup de dispositions et beaucoup de projets de loi n'auraient pas vu le jour concernant notamment les territoires ruraux. C'est une instance qui est très importante, qui travaille énormément à l'amélioration des lois. Je pense que le Sénat a prouvé, depuis le temps qu'il existe, que de par ses interventions, notamment au niveau de tout ce qui touche à la ruralité, qu'il était indispensable à la défense des territoires.

**Quel bilan tirez vous justement de votre premier mandat de sénateur ?**

Je suis en train de rédiger ma profession de foi et mon bilan qui paraîtront dans quelques jours. J'ai trouvé ma place, et j'estime que je suis intervenu quand il fallait. Malheureusement on n'intervient pas toujours que pour sa région ou son département puisque le parlement c'est une instance nationale. Mais je suis là lorsqu'il faut introduire des dispositions pour la Corse. Par exemple, dans le cadre de la loi Elan, je suis intervenu pour introduire une disposition pour les communes qui chevauchent à la fois la loi littorale et la loi montagne. Cela a été pris en compte et aujourd'hui l'Exécutif de Corse a la possibilité de modifier son Padduc et de délimiter aussi bien les limites concernant la montagne et celles concernant la plage.

**Vous l'avez déjà annoncé à plusieurs reprises, vous serez candidat à votre succession en septembre...**

Bien entendu ! Ce n'est une surprise pour personne.

**En revanche, des nationalistes corses qui se présentent à des Sénatoriales, un scrutin historiquement boudé par cette famille politique, qu'est-ce que cela vous inspire ?**

Visiblement, il n'est pas tant boudé que cela puisqu'il va y avoir des candidatures notamment en Haute-Corse. Ils auront le même rôle que les autres nationalistes à l'Assemblée Nationale. Eux aussi ils y trouvent leur place, interviennent dans des projets de loi pour introduire des dispositions concernant la Corse. Cela fait partie du travail parlementaire. La Corse a besoin d'être représentée aussi bien par des députés que par des sénateurs. C'est le rôle du Parlement, des personnes qui sont élues et portées par les électeurs corses. -

**Quels sont vos rapports avec les autres parlementaires corses ?**

Bons. J'ai eu l'occasion, à la demande des députés corses d'appuyer leurs demandes au Sénat et je l'ai fait. Nous nous appelons lorsqu'il y a des dispositions qui concernent la Corse et nous essayons de voir comment œuvrer pour introduire des dispositions dans la loi. Ce n'est pas toujours accepté, mais on essaye.

**Question d'actualité, quel regard portez vous sur la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ?**

C'est un vaste problème. C'est quelque chose qui malheureusement va nous perturber encore pendant plusieurs mois, tant que l'on n'arrivera pas à trouver le vaccin. Je pense que les mesures qui ont été prises tant au niveau de l'Etat, par le biais de l'Agence Régionale de Santé (ARS), que les demandes qui ont été faites par l'Assemblée de Corse vont dans le bon sens, et devraient aujourd'hui nous permettre en Corse de limiter les dégâts. Le problème ici ce n'est pas tellement les cas locaux, c'est que maintenant avec le gros arrivage de personnes de l'extérieur il est évident que l'on aura des clusters qui vont émerger de partout. Il faut essayer de limiter la pandémie. C'est que s'emploie à faire l'ARS de Corse avec les tests qu'elle réalise dans les différentes localités.

© DR

*Vous l'avez déjà annoncé à plusieurs reprises, vous serez candidat à votre succession en septembre...*

**Bien entendu ! Ce n'est une surprise pour personne.**

En même temps, je me dis que ce n'est pas la région la plus touchée, mais il ne faut pas s'en réjouir. Il faut être prudent et travailler en amont pour que les choses ne s'aggravent pas plus.

**Vous parliez de naissances de nouveaux clusters liées à l'arrivée de touristes, est-ce que le green pass voulu par l'Exécutif régional n'aurait pas permis à éviter cet écueil ?**

Je pense qu'on a manqué de méthode. La demande faite par les nationalistes est venue de façon beaucoup trop brutale. Aujourd'hui, sans vouloir parler de green pass, on va dans le sens de ce qu'ont demandé les nationalistes... Ils avaient demandé beaucoup plus de tests, beaucoup plus de matériels, c'est ce que l'on est en train de faire. Je pense que c'est ce qu'il faut faire puisque à côté de cela il y a toute une économie qui est en train de s'effondrer. Si on réduit le nombre de touristes à cause des mesures beaucoup trop brutales et restrictives, je crains qu'après la Covid, nous subissions une double peine et soyons frappés par une crise économique dont on aura du mal à se remettre.

**Justement, quels seraient les moyens pour lutter contre cette crise économique d'envergure au niveau local selon vous ?**

Pour le moment il y a des dispositifs nationaux qui ont été mis en place et qui vont dans le bon sens. Aussi bien les nationalistes que moi-même nous avons déposé des amendements sur le Projet de Loi du Budget Supplémentaire. Cela a été rejeté. Mais pour ma part j'ai réussi à obtenir un allongement du Crédit d'Impôt Investissement Corse. J'ai réussi à le faire passer de 2020 à 2023. J'avais demandé 2026 avec un montant beaucoup plus élevé au niveau du pourcentage, mais cela n'a pas été retenu. Je reviendrai dessus sur le projet de budget supplémentaire au mois d'octobre, afin de demander des dispositions supplémentaires pour la Corse. Les nationalistes ont obtenu à l'Assemblée Nationale le principe du remboursement de toutes les taxes que nous ne toucherons pas à cause de la baisse de fréquentation. Ils ont obtenu une compensation, ce qui est déjà pas mal. Maintenant, il faut essayer d'avoir des mesures supplémentaires notamment pour les hôteliers, les restaurateurs, et toute l'économie en général en Corse qui n'est pas assimilable à ce qui se passe sur le continent. Nous sommes touchés beaucoup plus gravement dû notamment au problème de l'insularité.

**Au niveau local, cette crise a aussi remis en lumière les carences du système de santé. C'est un vieux serpent de mer, mais un collectif a d'ailleurs récemment vu le jour pour demander la création d'un CHU sur l'île. Qu'en pensez-vous ?**

Avant de demander autre chose je pense qu'il vaut mieux équiper de façon beaucoup plus structurante nos hôpitaux et nos cliniques. Il faut d'abord faire un point. Peut-être peut-on obtenir les deux. Mais je pense qu'il faut bien réfléchir avant de se lancer à l'aventure de nouvelles choses. Il faut être prudent. Pour en avoir discuté avec des chefs de clinique et des directeurs d'hôpitaux, je sais qu'ils sont en attente de services qu'ils ne peuvent pas exploiter puisqu'ils ne sont pas suffisamment structurés. Avant de se lancer dans quelque chose de nouveau, moi je préférerais que l'on structure l'existant.

*La Corse a besoin d'être représentée aussi bien par des députés que par des sénateurs. C'est le rôle du Parlement, des personnes qui sont élues et portées par les électeurs corses.*

Depuis quelques semaines la France à un nouveau gouvernement dirigé par Jean Castex. Ce dernier, dans son discours de politique générale a justement annoncé « une nouvelle étape de la décentralisation ». On sait que Gérard Larcher, le président du Sénat, a souvent prôné pour davantage de décentralisation. Vous même avez souvent mis exergue que vous aviez toujours été autonomiste. Que vous inspire donc les propos du nouveau Premier Ministre ?

Je compte beaucoup sur le Premier Ministre parce que déjà c'est un élu d'une commune rurale. Il a déjà l'expérience d'un élu de terrain, et je pense qu'il a été lui-aussi confronté à plusieurs reprises à cette lourdeur administrative et à ce jacobinisme de l'Etat concernant les régions. Moi je suis pour la différenciation. Toutes les régions ne peuvent pas être gérées de la même façon. Pour cela, il faut que les élus locaux aient beaucoup plus de pouvoirs et d'autonomie dans l'exercice de leurs fonctions.

*Avoir des mesures supplémentaires pour les hôteliers, les restaurateurs, et toute l'économie en général en Corse.*

**Autre changement, ministériel, Me Dupont-Moretti a pris la tête du ministère de la justice. Or, on sait que dans son activité d'avocat il a souvent plaidé dans le cadre des affaires corses. De votre côté, en octobre 2019 vous portiez une proposition de loi tendant à « faciliter le rapprochement familial des personnes en exécution de peine ». Pensez-vous que le nouveau Garde des Sceaux pourra justement contribuer au rapprochement des prisonniers corses ?**

Il faudra lui poser la question ! Me Dupont-Moretti a été l'avocat de certains prisonniers du commando Erignac. Or on parle notamment du rapprochement des personnes qui ont été inculpées dans cette affaire et qui arrivent en bout de peine. Le problème est qu'on n'arrive pas à faire enlever leur statut de Détenu Particulièrement Signalé (DPS). L'Etat se réfugie derrière cette excuse en disant qu'il n'y a pas de prison adaptée aux prisonniers DPS en Corse et qu'on est donc obligé de les garder sur le continent. Bien sûr, il ne m'appartient pas de juger si on peut leur enlever ou non le statut de DPS. Seule la justice peut se prononcer. Mais je dirais à peine égale il faut un traitement égal. Ces prisonniers méritent d'être rapprochés au même titre que les autres.

**Il y a quelques semaines vous avez co-signé avec d'autres parlementaires une tribune intitulée « le Syndrome du pangolin » qui prend position pour la défense des chasses traditionnelles. Pourquoi ?**

Pour moi la chasse c'est un art, une tradition lorsqu'elle est pratiquée de façon saine. Elle mérite qu'on perpétue son action. Je ne vois pas pourquoi on est toujours en train de rogner sur les différents dispositifs concernant la chasse. Un coup on veut interdire la chasse à courre, un coup on vise la chasse à la glue pour les oiseaux migrateurs dans les quelques petits départements de Provence où cela existe encore. Moi je suis un défenseur de la chasse, parce que les chasseurs font partie de ces personnes qui de par leur action entretiennent et assurent une certaine sécurité au niveau de l'environnement et au niveau du biotope.

Propos recueillis par Manon PERELLI

DOMAINE BIO ORENGA DE GAFFORY

# QUAND APPROCHE L'HEURE DES VENDANGES



© Claire GIUDICI

*La vigne et le vin, c'est avant tout une histoire de passion. Pour les terroirs, pour les plants, pour les vendanges, les assemblages, pour ces nectars qu'on élève... Avant la fin du mois, le ban des vendanges sera levé. Sur les coteaux de l'AOC Patrimonio, au sein du Domaine bio Orenca de Gaffory, la récolte débutera. Puis viendra le patient travail de vinification.*

Dans les chais, on rêve de rosé frais, du moelleux d'un muscat, des arômes d'un rouges que la cave peaufine. Plus forte que la crise du Coronavirus, c'est bien la passion qui anime le chef d'entreprise, Henri Orenca de Gaffory, propriétaire du domaine mais aussi l'œnologue Philippe Rideau, membre de l'Union des œnologues de France.

***Cette année, le plaisir des vendanges est un peu terni par la Covid-19. Pourtant, si le vin n'était pas une histoire de passion, la solidarité aurait-elle pu jouer entre les professionnels insulaires - coopératives et caves particulières - pour que les invendus ne finissent pas en gel hydro alcoolique et que les cuves puissent accueillir la récolte nouvelle ?***

Le 5 août dernier, le Premier ministre, Jean Castex, en visite à Sancerre, annonçait 76 millions d'aides supplémentaires aux viticulteurs, portant ainsi la somme à 246 millions d'euros. En raison de la mise à l'arrêt des bars, restaurants, rassemblements festifs et du tourisme, mais aussi des sanctions américaines à l'exportation, la profession a terriblement souffert. Les viticulteurs estiment le manque à gagner à 1,5 milliards d'euros. Se pose maintenant le problème du stockage des nouvelles vendanges : les cuves ne se sont pas vidées ! Ces financements devront contribuer à l'achat de cuves supplémentaires (pour ceux qui en feraient la demande) et à la distillation des invendus, rachetés à faible coût pour être transformés en alcool (utilisé pour faire du bioéthanol, du gel hydro-alcoolique, des parfums, etc.).

En Corse aussi, la crise a pesé lourdement. Selon les chiffres de la Chambre régionale d'agriculture, la vente auprès des cafés, hôtels, restaurants (CHR) et les cavistes locaux représente en général 35 % du marché insulaire (contre 20% au plan national), vient ensuite à 45 % la vente en France continentale. Les 20 % restant partent à

l'export. Sur le marché local, les GMS (grande et moyennes surfaces) écoulent 46 % de la production devant les CHR-Cavistes (33 %) et la vente directe (21 %) alors que sur le continent, les GMS représentent 72 % de ventes. On comprend combien a pu peser sur le budget des entreprises l'arrêt de toute activité, notamment de restauration, durant le confinement. S'y sont ajoutées la baisse considérable de l'activité touristique et les incertitudes sur un éventuel retour du virus à l'automne et ses conséquences sanitaires et économiques.

« D'autant que dans les vignes, le travail - confinement ou pas - n'a jamais cessé, remarque Henri Orenca de Gaffory. La conversion en bio demande une surveillance constante, une grande réactivité et donc beaucoup plus de moyens humains. De plus, les traitements se font généralement entre 2 heures et 6 heures du matin. Ils sont payés en tarif de nuit. Tout ça sans rentrées financières. Le prêt garanti par l'Etat (PGE) nous a apporté une bouffée d'oxygène. Il faudra rembourser bien sûr, ce ne sera pas simple, mais en attendant nous avons pu faire face aux principales échéances. Le chômage partiel aussi a été une mesure intéressante. Nous l'avons peu utilisé, et uniquement sur deux brèves périodes - il ne pouvait nous concerner totalement - mais il a permis, quand il a fallu le faire, de diminuer l'activité sans que cela grève trop nos finances. D'autant que les commandes n'étant plus là, nous avons dû cesser ou fortement ralentir l'embouteillage. »

***Or si l'embouteillage cesse, qu'on ne vide pas les cuves, que faire de la prochaine récolte ?***

« Il m'est difficile de donner un avis sur les mesures annoncées par le Premier ministre. Je n'ai pas encore eu le temps de les étudier, mais en Corse, la profession, au sein du Conseil interprofessionnel des vins de Corse (CIVC) et avec le soutien de l'Office de développement agricole et rural de Corse, (OdarC), s'était déjà organisée. »

Le problème concernait plus particulièrement les rosés. La Corse en produit d'excellents, mais le consommateur recherche le rosé de l'année. Pourtant, il était impensable de céder à la distillation de crise : les prix sont trop faibles. « C'est la solidarité qui a joué, poursuit Henri Orega de Gaffory. Les quatre caves coopératives (UVIB, Vignerons Corsicans, Aghione, Saint Antoine) et Jean-François Renucci (Terra Vecchia-Clos Poggiale) ont proposé aux caves particulières de racheter, si elles le souhaitent, les hectolitres qu'elles craignaient de ne pouvoir écouler. Elles ont de la demande sur le Continent en marque de distributeur premiers prix et en bag-in-box. C'était à des montants très inférieurs à ce que nous aurions pu espérer, mais notre vin a trouvé preneur. » Ce qui a permis de libérer de la place, d'apporter un peu de trésorerie et d'éviter une peu glorieuse transformation en gel hydro-alcoolique. L'Odarc s'est associé à la démarche et propose également, aux vignerons qui le souhaitent, une subvention comprise entre 40% [pour les structures les plus anciennes] et 60% [pour les plus jeunes] destinée à l'achat de cuves. Pour que soit rentrée sans crainte la nouvelle vendange, qui s'annonce bonne.

Si le virus n'attaque pas le vin, malheureusement, la vigne a ses propres maladies. Mais sur les coteaux de Patrimonio, rien de tel cette année : lovées sous un feuillage bien vert, les grappes se colorent doucement. Et Philippe Rideau, l'œnologue du domaine, œnologue conseil et représentant de l'Union des œnologues de France, les contemple avec l'amour du passionné. « Nous allons vraisemblablement attaquer la récolte le 24 ou 25 août, sourit-il. Ce sera une des cinq années les plus précoces qu'on ait eues... Il y a un bel équilibre au niveau des grappes, entre grappes et surface filaire. Les baies devraient bien mûrir : nous aurons sans doute un millésime solaire. Mais dès que les grappes seront mûres, il faudra cueillir assez vite pour avoir de la fraîcheur. » Fort heureusement, la maturité ne se fera pas partout en même temps ni en un jour sur ce vaste domaine de 56 hectares.

Le vignoble se morcelle entre les communes de Patrimonio, Barbaggio, Saint-Florent, Oletta, et Poggio d'Oletta. Autant de micros terroirs sur lesquels on trouve des vignes jeunes, d'autres anciennes, et des cépages faisant la part belle aux variétés traditionnelles : vermentinu, niellucciu, sciaccarellu, grenache, mais aussi minustellu, biancu gentile... Des noms qui font rêver, mais qui lui offrent surtout, lors des assemblages, la possibilité d'obtenir des produits complexes dans leur structure, dans leurs arômes...



© Claire GIUDICI

### Un vin vieilli 6 mois sous la mer.

La Corse fait partie de la région viticole Vallée du Rhône, Provence, Corse. Philippe Rideau représente l'association dans l'île « L'Union des œnologues de France est un syndicat professionnel. Il assure la reconnaissance et la défense de notre profession, comme le font d'autres syndicats professionnels dans d'autres domaines, remarque-t-il. Nous avons d'ailleurs une charte de déontologie et, à la réception du diplôme, nous prêtons le serment de l'œnologue. » De niveau bac + 5, la formation est accessible aux titulaires d'une L3 ou d'une licence professionnelle dans les domaines des sciences biologiques, chimiques, biochimiques, agronomiques, ou en viticulture-œnologie. La préparation dure deux ans et est dispensée dans les centres universitaires de Bordeaux, Dijon, Toulouse, Reims et Montpellier ainsi qu'à Supagro Montpellier et à l'école nationale supérieure d'agronomie de Toulouse. Il y a en Corse une quarantaine d'œnologues titulaires du diplôme d'Etat, dont une quinzaine sont vignerons et ont leurs propres caves. « C'est une profession qui se féminise depuis quelques années. On peut être rattaché à la production, mais on peut aussi enseigner, faire de la recherche... » Certains, mais pas encore en Corse, ont même quitté le vin pour s'intéresser au... cidre ! Après tout, il est issu aussi de la fermentation d'un fruit. **Propos recueillis par Claire GIUDICI**



A la découverte des grappes nouvelles avec Henri Orega et Philippe Rideau

© Claire GIUDICI

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



voire contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**



## CREATION SOCIETE

N° 01



Maitre Marie-Paule  
**DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 10 juillet 2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** ALL INVEST  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Siège :** Lieu-dit Grotta - 20220 Corbara  
**Capital :** 50.000 € par apport en nature de 500 parts sociales de la SARL «PROCLIM»

**Objet :** La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Cession d'actions :** Libre tant que la société demeure unipersonnelle. Soumise au droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité pour toute cession d'actions, même entre associés, dès lors que la société devient pluripersonnelle.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**Président :** Monsieur Nicolas, Bernard, Henri LACOMBE, demeurant lieu-dit Grotta, 20220 Corbara.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/07/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**KAB-ELEC**

**Siège social :** BAT C, 12 LES PROVENCE LOGIS D'ARENA, 20215 VESCOVATO  
**Capital :** 2000 € **Objet social :** TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE DANS TOUS LOCAUX, TRAVAUX DE PLOMBERIE  
**Président :** M. BALOUTE KAMAL demeurant BAT C, 12 LES PROVENCE LOGIS D'ARENA, 20215 VESCOVATO élu pour une durée de 99 ans. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03



**Bruno ESPERANDIEU**  
**François MARTIN**  
**Damien LEO**  
**et François SAVIOLI,**  
Notaires associés à DIJON (21),  
14, rue Pasteur

Suivant acte reçu par Me Bruno ESPERANDIEU, le 19/03/2020, il a été formé une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Objet :** La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens composant son patrimoine et toute opération destinée à la réalisation dudit objet.

**Dénomination :**

**MURATO-FRANCESCHINI 2020.**

**Siège social :** CORBARA (20256), Saligastri

**Durée - Immatriculation :** 99 ans à compter de son immatriculation au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA

**Capital :** 601.000,00 EUR divisé en 601 parts de 1.000,00 EUR chacune.

**Apports :** 1.000,00 EUR en numéraire et apport d'un bien immobilier (terrain) sis sur la Commune de CORBARA d'une valeur de 600.000,00 EUR.

**Gérant :** M. François FRANCESCHINI demeurant à CORBARA (20256), Saligastri  
**Agréments :** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, si ce n'est entre associés, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.

Pour Insertion,  
Me Bruno ESPERANDIEU.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/08/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**20254**

**Siège social :** PINU, 20228 PINO

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** Débit de boisson 4ème catégorie, restauration traditionnelle

**Président :** M. Laurent MAZOTTI, PINU, 20228 PINO.

**Directeur Général :** Mme Marie-Noëlle BENEVENTI, NÉE VIOLINI, PINU, 20228 PINO.

**Admissions aux assemblées et droits de vote :** Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
**Clauses d'agrément :** Les actions de la société ne peuvent être cédées librement. Toute cession implique l'agrément de la collectivité des actionnaires. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

## ERBALUNGA

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 7/08/2020, il a été constitué la SARL de Famille suivante :

**Dénomination :** ERBALUNGA

**Capital :** 500 €

**Siège social :** 9, ZAC de Campo Vallone, 20620 Biguglia

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

**Objet :** Administration et gestion, par mise en location meublée ou autrement, d'immeubles ou biens immobiliers à usage d'habitation, de gîtes et chambres d'hôtes ; acquisition, échange et vente d'immeubles  
**Cogérants :** Nicolas CRESCIUCCI et Hasiba HELAL, domiciliés 9, ZAC de Campo Vallone, 20620 Biguglia

Pour avis au RCS de Bastia.

N° 06

## BE WELCOME !

Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de : 2000 Euros  
Ld Chiaccone - Casaglione  
20111 Casaglione

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juillet 2020, à Casaglione, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** BE WELCOME !  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Objet :** La dispense de conseils aux entreprises en matière de management, organisation et stratégie commerciale. La formation adaptée du personnel et des équipes aux tâches confiées.

**L'accompagnement opérationnel, la formation et le suivi du manager. L'organisation, l'animation et l'encadrement d'événements d'entreprises.**

**Siège social :** Ld Chiaccone - Casaglione - 20111 Casaglione

**Durée :** 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Capital social :** 2000 euros

**Président :** Madame MUNOZ Nadia,

Née le 19 Janvier 1972 à Toulon (83)

Demeurant à Casaglione (Corse-du-Sud) Ld Chiaccone - Casaglione

**Accès aux assemblées et vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Transmission des actions :** Cession libre des actions.

**Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio**

Pour avis,

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 12/08/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**

**ELASTITECH FRANCE,**

**SIEGE SOCIAL :** Chiosu di Simone, Entrée du Village, 20214 Moncale

**OBJET :** Commission sur vente et la mise en relation d'entreprise dans le domaine du textile,

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**CAPITAL :** 1000 euros

**PRÉSIDENT :** Monsieur Thomas PETRIER, demeurant PLACE BERTONE, 69004 LYON,

**DIRECTEUR GENERAL :** Monsieur Franck PETRIER, demeurant chiosu di Simone, 20214 Moncale

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le président.

N° 08

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/07/20, il a été constitué une SAS dénommée IP SERVICES.  
**Siège social :** hameau i pastini, 20141 Marignana. **Capital :** 1000€. **Objet :** Prestations et conseils auprès des dirigeants et des services généraux, administratifs et de ressources humaines des entreprises. **Président :** M. Daniel Annon, hameau i pastini, 20141 Marignana. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée V2M Patrimoine Capital : 1000€ Siège social : Quartier Macchioni, 20226 BELGODERE **Objet :** Le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissements financiers, le courtage en assurance, les activités de transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds ni garantie financière, le courtage en opération de banque et en services de paiement ; Le démarchage bancaire et financier ; Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion et la formation professionnelle dans les domaines précités. **Président :** MORTINI Vincent Michel Quartier Macchioni, 20226 BELGODERE **Durée :** 99 ans. **Immatriculation au RCS BASTIA** **Transmission des actions :** Cession libre des actions de l'associé unique. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 01/08/2020, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :**

**ARTS TEC**

**Siège social :** Pela Curacchia, BP 34, 20129 Bastelicaccia

**Capital :** 125 €

**Activités principales :** Arts et technologie ; production artistique, cours de musique en présentiel et en ligne, formations, webradio & médias, communication & visuels, création de sites internet, webdesign.

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. BOQUET LAURENT Pela Curacchia, BP 34, 20129 Bastelicaccia

**Cession d'actions :** Soumise à agrément

**Exercice du droit de vote :** Une action égale une voix

**Conditions d'admission aux assemblées :** Une action égale une voix

**Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 11

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ghisonaccia du 05/08/2020 a été constituée une SASU nommée :

**Remorquage épaviste corse**

**Objet :** Enlèvement d'épaves

**Sigle :** REC **Capital :** 100 € **Siège social :** Hameau di Figaniella, 20143 Santa-Maria-Figaniella

**Durée :** 99 ans **Admission aux assemblées - Vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Président :** M. Fabien CHIOZZA, Hameau di Figaniella, 20143 Santa-Maria-Figaniella

**La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/08/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**TARAVU NAUTIQUE**

**Siège social :** Favaledda Pont de Caitucoli, 20140 SERRA-DI-FERRO

**Capital :** 1000 € **Objet social :** sas

**Président :** M Leonetti Paul-Marie demeurant Favaledda, Pont de Caitucoli, 20140 SERRA-DI-FERRO élu pour une durée de 3. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATION GERANT

N° 13

### LOCATION ALBERTINI

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524,49 euros  
Siège social : Pioggiola  
20259 Olmi Capella  
390 900 272 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 10 novembre 2019, il résulte que :

Le nom de Madame Maud ALBERTINI nouveau Gérant, demeurant Immeuble Bardeglino Route de Calvi, 20220 Ile-Rousse a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Joseph ALBERTINI. L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 14

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA POINTE DE PORTICCIO

SCI au capital de 74349 €  
Siège social : Maison Commune  
Domaine de la Pointe de Porticcio  
20166 Grosseto-Prugna  
RCS Ajaccio 443931902

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/08/2020, il a été décidé de nommer M ROSSIGNOL Pierre, Henri demeurant 28 rue Charles Constant, 78360 MONTESSON en qualité de Gérant en remplacement de M MATELLI Jean-Loup, à compter du 06/08/2020. Modification au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 15

### DREAM AND EVENTS PRODUCTION

SARL au capital de 10000 €  
Siège social : 3 res Ponte Prado  
606 av de la Liberation  
20600 Bastia  
RCS Bastia 804197366

Par décision de la gérance du 10/08/2020, il a été décidé de transférer le siège social au app. 3, entrée 15 70300 LUXEUIL-LES-BAINS à compter du 10/08/2020. Radiation au RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de VESOUL.

N° 16

### CORAIL

SAS au capital de 1.000€  
Siège social : avenue Noël Franchini  
20090 Ajaccio  
838 282 507 RCS Ajaccio

Le 11/08/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 309 route du Docteur Jean-Paul Rocca-Serra, Résidence Genovese, Bât Omigna, 20090 Ajaccio. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 17

### APPLICATIONS DE L'INFORMATIQUE

REPARTIE ET ANNEXES

### A.I.R.A. SERVICES

S.A.R.L. au capital de € 9.149,94  
Siège social à 34400 Villetelle  
67 Impasse Des Genêts  
330 698 036 R.C.S. Montpellier

Suivant procès-verbal de l'A.G.E. du 27 juin 2020, il résulte notamment que le siège précédemment fixé à 34400 VILLETTE 67 Impasse des Genêts a été transféré à 20166 PIETROSELLA Route de Pietrosella, ceci à compter du 1er juillet 2020.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Gérante : Madame Nicole OUVRARD née RONDEAU, 20166 PIETROSELLA, Route de Pietrosella

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 18

### M.V

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros  
Siège social : Lieu-dit Valdo  
20172 Vero  
RCS Ajaccio 829 922 046

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2020, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social situé Suariccio, lieu-dit Cinqui Alzi, 20172 VERO au lieu-dit Valdo - 20172 VERO à compter du 1er mars 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 19

### LOCATION ALBERTINI

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524,49 euros  
Siège social : Pioggiola  
20259 Olmi Capella  
390 900 272 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2019, il résulte que : Le siège social a été transféré au Immeuble Bardeglino, Route de Calvi, 20220 Ile-Rousse, à compter du 10/11/2019.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 20

### CAPRA CASEDDU

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 340.000 €  
Siège : Hameau de la Cardolaccia  
20151 Sari d'Orcino  
885047308 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 13/08/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 14/08/2020 au Lieu-dit Masorchia, 20111 Calcatoggio. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 21

### AVIS

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2020, le siège social de la société C.J CONSULTANTS, SAS au capital de 40.000€ sise Zone Industrielle du Vazzino - 20000 Ajaccio [439 696 212 RCS Ajaccio] a été transféré à compter du même jour, à Ajaccio - 20090, Résidence Prince Impérial - 8 rue François Pietri. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au GTC d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 22

### RESOHM

Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 5000 Euros  
Siège Social : Vitelelli - 20137 Lecci  
R.C.S. Ajaccio : 513.250.506

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016, l'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 10.000 € pour le porter de 5000 € à 15.000 €, par souscription en numéraire, et création de 200 actions nouvelles de 50 €, qui ont été entièrement souscrites et intégralement libérées.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 6 - Apports

\* Ancienne mention :

I - Montant et modalités des apports  
Il est apporté en numéraire :  
par Monsieur Gérard MADEC, la somme de 5000.00 euros

Soit au total la somme de cinq mille Euros [5000.00 Euros], sur laquelle somme il a été effectivement versé dès avant ce jour la somme de 2500.00 Euros, correspondant à 100 actions souscrites en totalité et libérées de moitié, ainsi qu'il résulte du certificat du dépositaire établi le 22 avril 2009, laquelle somme a été déposée, pour le compte de la société en formation, à la banque Société Générale, agence de Porto-Vecchio.

La libération du surplus, représentant le solde des apports, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision de la présidence dans un délai qui ne peut excéder cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

\* Nouvelle mention :

I - Montant et modalités des apports  
Aux termes de l'acte constitutif de la société et de différents actes ultérieurs, il a été apporté au capital de la société :

- lors de la constitution, une somme de cinq mille Euros [5000 €] déposés à un compte ouvert à la banque Société Générale, agence de Porto-Vecchio,  
- lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016, une somme de dix mille euros [10.000 €] par compensation de créances liquides et exigibles.

Article 7 - Capital social

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 5000.00 Euros, divisé en 100 actions de 50.00 euros chacune, de même catégorie.

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de quinze mille Euros [15.000 €], divisé en trois cents [300] actions de cinquante Euros [50 €] de même catégorie.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant.

N° 23

### PHARMACIE DU MARCHE

SARL au capital de 30000 €  
Siège social : Place du Marche  
20220 L'Île-Rousse  
399 986 850 RCS de Bastia

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 29/06/2020 enregistrée au sie BASTIA le 7.08.2020 dossier 2020 00024383 réf. 2B04P31 2020 A 01064, il a été décidé de :

Nommer en qualité de Cogérants M. FERRIER Thierry et Madame FERRIER Chantal, demeurant ensemble Route de Calvi, 20260 LUMIO, en remplacement de M. BIANCARDINI Jean.

- Diminuer le capital social pour le passer de 30000 € à 20000 €. Mention au RCS de Bastia

N° 24

### DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du, 5 juin 2020 Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SARL Princesse Imperiale, RCS Ajaccio 403 341 621.

## POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 25

### FPV MAGIOLACCIO

S.A.R.L. au capital de 1.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
808 373 310 RCS Bastia

### MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 7/5/2020, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE OU PAR TELEPHONE**

N° 26

### FPV CAPU DI PADULA

S.A.R.L. au capital de 1.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
520 598 525 RCS Bastia

### MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 7/5/2020, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT**

**CCIC/DC/2020.011**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.  
**Objet de l'accord cadre :** Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs aux travaux de signalisation et de marquage au sol et fourniture de mobiliers urbains pour les aéroports de Bastia et de Calvi Ste Catherine  
**Lieux de livraison :** L'aéroport de Bastia-Poretta et l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Nomenclature Européenne CPV :

45233221-4 Travaux de marquage routier  
 45233290-8 | Installation de panneaux de signalisation

Caractéristiques principales :

Il s'agit de procéder à la signalisation horizontale et au marquage au sol OACI (lots 1 et 3), ainsi qu'à la fourniture et la pose de signalisation verticale, mobilier urbains et signalisation commerciale (lots 2 et 4) pour les aéroports de Bastia et de Calvi. La description précise des prestations à réaliser et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières de chaque lot, qui sera transmis aux entreprises dont la candidature aura été déclarée recevable. La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 4 (quatre) lots :

Lot 1 : Travaux de signalisation horizontale pour l'aéroport de Bastia Poretta ;  
 Lot 2 : Fourniture et pose des mobiliers urbains et signalisation verticale pour l'aéroport de Bastia Poretta ;  
 Lot 3 : Travaux de signalisation horizontale pour l'aéroport de Calvi Ste Catherine ;  
 Lot 4 : fourniture et pose des mobiliers urbains et signalisation verticale pour l'aéroport de Calvi Ste Catherine.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour chaque lot, sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 130, 131, 135 et 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

En effet, « Le fournisseur connu de fournitures » est une entreprise devant fournir ou intervenir dans la zone de sûreté à accès réglementé d'une plateforme aéroportuaire. Les fournitures destinées aux aéroports et destinées à être utilisées dans les zones de sûreté à accès réglementé, sont soumises à des contrôles de sûreté afin d'empêcher que des articles prohibés ne soient introduits dans ces zones.

Afin d'être désigné « fournisseur connu », l'entité doit transmettre à l'exploitant de l'aéroport auquel elle livre un programme de sûreté reprenant les contrôles de sûreté visés au point 9.1.4. du règlement (UE) 2015/1998 et la « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports ».

Cette déclaration doit être signée par le représentant légal de l'entité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

Le 17 septembre 2020 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- \* de leurs garanties financières,
- \* de leur capacité technique,
- \* de leurs compétences et moyens professionnels,
- \* de la Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité (cf règlement de la consultation).

Critères de jugement des offres pour les 4 lots :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (60%)
- Valeur technique (40%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent accord cadre, à savoir :  
 - La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP et sur site aéroportuaire ;

- Les délais d'approvisionnement de chaque produit ;
- Les délais d'intervention avant la réalisation des travaux.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.011

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

- \* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,
- \* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- \* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- \* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 août 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 août 2020

Corsicorrection.com

<p><b>Ecrivain public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au courrier</li> <li>• CV</li> <li>• Cours informatique</li> <li>• Poème</li> <li>• Aide aux devoirs</li> <li>• Biographie</li> <li>• Aide au dépôt INPI</li> </ul>	<p><b>Orthographe, grammaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours, formations</li> <li>• Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...</li> <li>• Prépa Certificat Voltaire®</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71



## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT**

**CCIC/DC/2020.014**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre : Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs aux travaux de maintenance et entretien de la plateforme aéroportuaire de Calvi Ste Catherine

Lieux de livraison : l'aéroport de Calvi Ste Catherine

Nomenclature Européenne CPV :

45342000-6 | Pose de clôtures |

4523220 Travaux de gros œuvre.

45233000-9 | Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'auto-  
routes, de routes |

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la maintenance et l'entretien de la plateforme aéroportuaire de Calvi, concernant, les clôtures, le gros œuvre et la voirie.

Il s'agit de la maintenance préventive des clôtures périmétriques suivant les normes en vigueur et de la maintenance corrective des équipements techniques (décrits au CCTP qui sera remis aux candidats dont la candidature aura été déclarée recevable), des travaux de gros œuvre, Maçonnerie et VRD et notamment les prestations suivantes :

Gros œuvre - maçonnerie -Fondations - Béton - Béton armé - Maçonnerie- Plan-  
chers - Dallages - Enduits - Pierres - Canalisations enterrées -Travaux prélimi-  
naires -Tous travaux préalables aux travaux de construction - Démolitions  
-Terrassements en grande masse et en puits et rigoles - dallages béton avec tous  
types de finition de surfaces Dallages en dalles de ciment, pierre, marbre,  
etc....ainsi que les travaux de voiries et notamment chaussées, trottoirs, et de tran-  
chée et fourreaux....

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés  
publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché  
en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul  
ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Travaux d'entretien et fourniture des clôtures dans le périmètre de la  
concession ;

Lot 2 : Travaux d'entretien et réparation du gros œuvre dans le périmètre de la  
concession ;

Lot 3 : Travaux d'entretien et réparation des voiries dans le périmètre de la  
concession ;

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence  
préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23,  
R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.  
L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du  
Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des  
offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dis-  
positions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notam-  
ment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.  
Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour  
des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des  
besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour chaque lot,  
sans montant minimum annuel ni maximum annuel

L'avis concerne un de l'accord cadre

Durée de l'Accord-Cadre :

05 ans pour chacun des lots et non renouvelable.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont  
à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat  
(<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consulta-  
tion.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plate-  
forme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :  
autre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas men-  
tionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Com-  
mande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à  
L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer  
l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et fi-  
nancière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences profession-  
nels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande  
Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées  
à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les  
trois dernières années.

- « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux  
aéroports » en cours de validité.

En effet, « Le fournisseur connu de fournitures » est une entreprise devant fournir  
ou intervenir dans la zone de sûreté à accès réglementé d'une plateforme aéro-  
portuaire. Les fournitures destinées aux aéroports et destinées à être utilisées  
dans les zones de sûreté à accès réglementé, sont soumises à des contrôles de  
sûreté afin d'empêcher que des articles prohibés ne soient introduits dans ces  
zones.

Afin d'être désigné « fournisseur connu », l'entité doit transmettre à l'exploitant  
de l'aéroport auquel elle livre un programme de sûreté reprenant les contrôles de  
sûreté visés au point 9.1.4. du règlement [UE] 2015/1998 et la « Déclaration d'en-  
gagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports ».

Cette déclaration doit être signée par le représentant légal de l'entité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application  
des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Pu-  
blique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article  
R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candida-  
tures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-  
4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de  
la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

Le 14 septembre 2020 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* de la Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées  
aux aéroports » en cours de validité (cf règlement de la consultation),

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

\* Prix [60%]

\* Valeur technique [40%]

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'en-  
treprise propose pour l'exécution des prestations du présent contrat, à savoir :

- La méthodologie adoptée pouvant garantir le maintien des conditions d'explo-  
itation pour chacune des prestations décrites dans le CCTP ;

- Références sur les sites aéroportuaires ;

- Délai d'intervention sur site en cas d'urgence.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.014

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des rensei-  
gnements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant  
l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix Baret,

CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours ci-  
toyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice  
Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un  
délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Ad-  
ministratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois  
en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être  
exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est  
rendue publique,

Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7  
du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou pu-  
blication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE :

Oui, le 13 août 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le 13 août 2020

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**

**CCIC/DC/2020.003**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet du marché : Appel à candidature pour un marché de Mission de maîtrise d'œuvre destinée aux travaux de réfection de l'aire de trafic « A » et de sa voie de desserte de l'aéroport de Bastia.

Lieux de livraison : l'aéroport de Bastia-Poretta

Nomenclature Européenne CPV :

71000000-8 : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Caractéristiques principales :

Le marché de maîtrise d'œuvre a pour objet, l'exécution de plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et par le décret n° 93.1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

Les travaux objets de la maîtrise d'œuvre consistent en la réalisation :

\* D'un rabotage de la couche de roulement en enrobé existante ;

\* De purges ;

\* D'une structure de chaussée aéronautique rigide pour les postes de stationnement des aéronefs ;

\* D'une structure de chaussée aéronautique souple pour les zones de circulation des aéronefs et des matériels de piste ;

\* De l'évacuation des eaux pluviales (pentes, drainage, etc.) ;

\* Du balisage diurne.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique. Par nature, la mission «loi MOP» ne peut être allotie.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23 et R2172-1 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation. Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures :

Le 14 septembre 2020 à 10 heures

.../...

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- \* de leurs garanties financières,
- \* de leur capacité technique,
- \* de leurs compétences et moyens professionnels,

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix : 60 % ;

Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que le maître d'œuvre propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

\* Les moyens mis à disposition pour l'exécution du présent marché : présentation du personnel dédié à ce projet, leur qualification et expériences ;

\* La méthodologie adoptée pour chacune des phases de la mission ;

\* Le nombre de visite sur site pour chacune des phases de la mission ;

\* Le planning prévisionnel détaillé pour chacune des phases de la mission.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.003

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/ 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 10 août 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 août 2020

N° 30



**COMMUNE DE BIGUGLIA**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 10 -20**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA

BP 48 - 20620 BIGUGLIA

TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87

Email : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance extrascolaire à l'école Vincentello d'Istria.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier [référé à la « copie de sauvegarde »] est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu d'exécution du marché : Groupe scolaire Vincentello d'Istria - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

\* Compétences : 60 %

\* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 21 août 2020

Date de remise des offres : Le mercredi 09 septembre 2020 à 12h00.

## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

### APPEL D'OFFRES OUVERT

## MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 139.000 € HT

### CCIC/DG/2020.004

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre : La fourniture de logiciels, licences et abonnements de système de courriers électroniques et collaborations pour la CCI de Corse ainsi que les prestations associées.

#### Durée de l'Accord Cadre :

1 an renouvelable 3 fois à compter de sa notification

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire à Bastia

#### Nomenclature Européenne CPV :

Logiciel de courrier électronique. [48223000]

Système de courrier électronique. [48811000]

#### Caractéristiques principales :

La fourniture de logiciels, licences et abonnements de système de courriers électroniques et collaborations pour la CCI.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre : Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

#### Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-2, R2124-1 ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.

#### L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2. du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés. La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

#### L'avis concerne un accord cadre.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande publique.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section : 100

#### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

#### Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

#### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

#### Date limite de remise des offres :

Le 14 septembre 2020 à 10 heures

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* Des garanties et de la capacité économique et financière,

\* des capacités techniques et professionnelles du candidat,

\* la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

\* Le prix : [40%]

Afin de comparer les offres sur le critère du prix, nous simulerons pour tous les candidats une commande [DQE - Détail Quantitatif Estimatif] sur les propositions faites par rapport aux critères énoncés dans le CCTP. Les prix seront alors comparés par article et pour le total de la commande fictive ainsi faite et après application des remises éventuellement proposées.

\* La Valeur technique de la proposition : [ 60% ]

Sera apprécié au regard des éléments.

- Nombre d'experts mis à disposition, leur niveau d'expertise et de certification

- Maitrise des compétences énoncés au § 4.8 et annexe 2

- Modalités d'exécution de la maintenance.

- Catalogue d'applications déjà développer par le candidat pouvant être adaptées à la CCI.

- Lisibilité du mémoire technique respect des points demandés au § 5.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2020.004

#### Renseignements complémentaires

#### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/ 04.95.54.44.66 - Fax : 04.95.54.44.96

#### Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

#### ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 11 août 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 11 août 2020



## COMMUNE DE BIGUGLIA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 12-20

#### Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA

BP 48 - 20620 BIGUGLIA

TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87

Email : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance périscolaire à l'école Simone Peretti.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

#### Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

#### Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu d'exécution du marché : Groupe scolaire Simone PERETTI - 20620 BIGUGLIA

#### Critères indicatifs de choix des offres :

\* Compétences : 60 %

\* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 21 août 2020

Date de remise des offres : Le Mercredi 09 septembre 2020 à 12h00

## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT**

**CCIC/DC/2020.010**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs aux travaux de maintenance, d'entretien et de réparation de l'ensemble des installations de plomberie, fluides et sanitaires des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi-Sainte Catherine.

Lieux de livraison : L'aéroport de Bastia-Poretta et l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Durée de l'accord cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 05 (cinq) ans à compter de sa notification.

Nomenclature Européenne CPV :

45330000-9 Travaux de plomberie  
50513000 Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et machines

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la maintenance, d'entretien et de réparation de l'ensemble des installations de plomberie, fluides et sanitaires des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi-Sainte Catherine.

La description précise des prestations à réaliser et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières qui sera transmis aux entreprises dont la candidature aura été déclarée recevable.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Travaux de maintenance, d'entretien et de réparation de l'ensemble des installations de plomberie, fluides et sanitaires de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Lot 2 : Travaux de maintenance, d'entretien et de réparation de l'ensemble des installations de plomberie, fluides et sanitaires de l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour chaque lot sans montant minimum annuel ni maximum annuel

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 130, 131, 135 et 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et fi-

nancière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

En effet, « Le fournisseur connu de fournitures » est une entreprise devant fournir ou intervenir dans la zone de sûreté à accès réglementé d'une plateforme aéroportuaire. Les fournitures destinées aux aéroports et destinées à être utilisées dans les zones de sûreté à accès réglementé, sont soumises à des contrôles de sûreté afin d'empêcher que des articles prohibés ne soient introduits dans ces zones.

Afin d'être désigné « fournisseur connu », l'entité doit transmettre à l'exploitant de l'aéroport auquel elle livre un programme de sûreté reprenant les contrôles de sûreté visés au point 9.1.4. du règlement (UE) 2015/1998 et la « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports ».

Cette déclaration doit être signée par le représentant légal de l'entité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

Le 17 septembre 2020 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* de la Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité (cf règlement de la consultation).

Critères de jugement des offres pour les deux lots :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (70%)

- Valeur technique (30%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent accord cadre, à savoir :

- La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP et sur site aéroportuaire ;

- L'expérience sur site aéroportuaire ;

- La liste exhaustive des pièces de rechange avec le nom du fabricant et les délais de livraison.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.010

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix Baret,

CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 août 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 août 2020

**PROCHAINE PARUTION**  
**ICN - 28/08/2020 - N° 6836**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE DE « CURBAGHJA SUPRANA »

**Commune de Bastia**

(projet poursuivi par la commune de Bastia)

2ème parution,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 209-2020 du 1er juillet 2020] :  
Pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 19 août 2020 à 8 heures 30 au jeudi 3 septembre 2020 à 17 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Bastia :

\* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la voie de « Curbaghja Suprana » ;

\* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

Ces enquêtes, initialement prévues du 7 au 27 avril 2020, avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire.

**SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :**

\* Mairie de Bastia.

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 14 février 2020] :

Madame Caroline DE LUCIA recevra le public en mairie de Bastia, selon les modalités suivantes :

- mercredi 19 août 2020, de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- mercredi 26 août 2020, de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- jeudi 3 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique en prenant préalablement rendez-vous, soit par téléphone [04 95 55 96 20], soit par voie électronique [jnegroni@bastia.corsica].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Bastia.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet de la Ville de Bastia [www.bastia.corsica], dans la rubrique Vivre à Bastia / Aménagement du territoire / Enquêtes et avis, et sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

[http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html]. Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer.

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le jeudi 3 septembre 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de ces enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Bastia, et sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Bastia [téléphone : 04 95 55 97 29].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la Ville de Bastia, et sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

**AVIS DE PUBLICITE**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi  
BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 20-FS-003/JO

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de l'ODARC

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

20% Valeur technique : Assistance technique : moyens mis à disposition pour accompagner l'ODARC

20% Valeur technique : Mode de transmission: exigences garanties en terme de sécurité

20% Valeur technique : Appréciation quantitative des lieux acceptant les titres-restaurant proposés

40% Prix

Remise des offres : 17/09/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/08/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

http://www.marches-publics.info

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Commune de Prato di Giovellina**

Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque avec stockage de l'énergie, lieu-dit « Piandi Puletto », présentée par la société « Corsica Sole 12 »

1ère insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque avec stockage de l'énergie.  
DUREE DE L'ENQUÊTE [arrêté n° 238-2020 du 23 juillet 2020] :

\* Du lundi 7 septembre 2020 au mercredi 7 octobre 2020 inclus.

**SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPOT DU DOSSIER** :\* Mairie de Prato di Giovellina.  
**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 18 juin 2020] :

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, recevra les observations du public en mairie de Prato di Giovellina, selon les modalités suivantes :

- lundi 7 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 16 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 25 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 7 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

En cas d'empêchement de Madame Lætitia ISTRIA, les permanences seront assurées par Monsieur René ANDOLFO, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Prato di Giovellina, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 61 00 23].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mercredi 7 octobre 2020 à 17 h 00,

date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

https://www.registre-dematerialise.fr/2017

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Prato di Giovellina, Prato Mezzo, 20218 PRATO DI GIOVELLINA.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Paul ANTONIOTTI, société « Corsica Sole 12 », Village, 20251 PANCHERACCIÀ [téléphone : 04 95 60 69 11]. A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Prato di Giovellina pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

**COMMUNE DE SANTO PIETRO DI TENDA**

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSERMENT  
DU TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA PISTE DE SALECCIA  
AFIN QU'ELLE DEVIENNE UN CHEMIN RURAL AFFECTE A L'USAGE DU PUBLIC

1ère insertion,

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°202011 du 12 août 2020, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le déclasserment du tableau de la voirie communale, de la piste de Saleccia, afin qu'elle devienne un chemin rural affecté à l'usage du public, pendant une période de 30 jours à compter du 7 septembre 2020 9h00 jusqu'au 7 octobre 2020 16h00.

Monsieur François-Marie SASSO a été désigné commissaire enquêteur.

Il recevra le public en mairie lors des permanences suivantes :

Ouverture de l'enquête et permanence :

\* Lundi 7 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Permanence : samedi 12 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Permanence : mercredi 16 septembre de 9h00 à 12h00

Permanence et clôture : mercredi 7 octobre 2020

de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Santo Pietro di Tenda aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Date d'envoi de l'avis : le 12 août 2020

## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT**

**CCIC/DC/2020.013**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs aux travaux de maintenance et entretien de la plateforme aéroportuaire de Bastia

Lieux de livraison : l'aéroport de Bastia-Poretta

Durée de l'accord cadre : 5 ans

Nomenclature Européenne CPV :

45342000-6 | Pose de clôtures |

45223220 Travaux de gros œuvre.

45233000-9 | Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes |

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la maintenance et l'entretien de la plateforme aéroportuaire de Bastia, concernant, les clôtures, le gros œuvre et la voirie.

Il s'agit de la maintenance préventive des clôtures périmétriques suivant les normes en vigueur et de la maintenance corrective des équipements techniques (décrits au CCTP qui sera remis aux candidats dont la candidature aura été déclarée recevable), des travaux de gros œuvre, Maçonnerie et VRD et notamment les prestations suivantes :

Gros œuvre - maçonnerie -Fondations - Béton - Béton armé - Maçonnerie- Planchers - Dallages - Enduits - Pierres - Canalisations enterrées -Travaux préliminaires -Tous travaux préalables aux travaux de construction - Démolitions - Terrassements en grande masse et en puits et rigoles - dallages béton avec tous types de finition de surfaces Dallages en dalles de ciment, pierre, marbre, etc....ainsi que les travaux de voiries et notamment chaussées, trottoirs, et de tranchée et fourreaux....

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Travaux d'entretien et fourniture des clôtures dans le périmètre de la concession ;

Lot 2 : Travaux d'entretien et réparation du gros œuvre dans le périmètre de la concession ;

Lot 3 : Travaux d'entretien et réparation des voiries dans le périmètre de la concession.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour chaque lot, sans montant minimum annuel ni maximum annuel

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat [<https://www.marches-publics.gouv.fr>], dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

En effet, « Le fournisseur connu de fournitures » est une entreprise devant fournir ou intervenir dans la zone de sûreté à accès réglementé d'une plateforme aéroportuaire. Les fournitures destinées aux aéroports et destinées à être utilisées dans les zones de sûreté à accès réglementé, sont soumises à des contrôles de sûreté afin d'empêcher que des articles prohibés ne soient introduits dans ces zones.

Afin d'être désigné « fournisseur connu », l'entité doit transmettre à l'exploitant de l'aéroport auquel elle livre un programme de sûreté reprenant les contrôles de sûreté visés au point 9.1.4. du règlement (UE) 2015/1998 et la « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports ». Cette déclaration doit être signée par le représentant légal de l'entité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

Le 21 septembre 2020 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* de la Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité (cf règlement de la consultation).

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (60%)

- Valeur technique (40%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent contrat, à savoir :

\* La méthodologie adoptée pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation pour chacune des prestations décrites dans le CCTP ;

\* Références sur les sites aéroportuaires ;

\* Délai d'intervention sur site en cas d'urgence.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.013

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66

Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix Baret,

CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 18 août 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 août 2020

N° 39

## COMMUNE DE CASTELLARE DI CASINCA

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

##### 1er AVIS

Par arrêté municipal N°AR\_2020\_URBA\_01 en date du 18 Août 2020, Monsieur le Maire de CASTELLARE DI CASINCA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier arrêté de révision générale du Plan Local d'Urbanisme [PLU].

A cet effet, Madame Josiane CASANOVA a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le présent avis est affiché :

En mairie, Place Sainte Marguerite - 20213 Castellare di Casinca

Sur les panneaux d'affichage :

- \* Place Sainte Marguerite,
- \* Place San Bastianu,
- \* Ecole de Saint Pancrace,

L'enquête publique se déroulera à la mairie de CASTELLARE DI CASINCA, du Lundi 07 septembre 2020 au Mercredi 07 octobre 2020 inclus.

Madame le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie les :

- Lundi 07 Septembre 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30 ;
- Lundi 21 Septembre 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30 ;
- Mercredi 07 Octobre 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le projet de PLU arrêté dans sa version papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de CASTELLARE DI CASINCA, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit :

- Du Lundi au Jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30
- Le Vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 00

La version numérique du dossier est accessible sur le site internet de la mairie : [www.castellare-di-casinca.fr](http://www.castellare-di-casinca.fr). Pour les consulter, un poste informatique sera mis à disposition gratuitement à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations sur le projet de révision générale du Plu pourront être consignées :

1. sur le registre d'enquête déposé à la mairie,
  2. par écrit à Madame le commissaire enquêteur MAIRIE de CASTELLARE DI CASINCA - Place Sainte Marguerite - 20213 Castellare di Casinca,
  3. sur le registre dématérialisé, consultable à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2084>,
  4. par courriel à : [enquete-publique-2084@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2084@registre-dematerialise.fr).
- A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de Madame le Commissaire enquêteur pourront être consultées à la mairie ou sur le site [www.castellare-di-casinca.fr](http://www.castellare-di-casinca.fr), pendant un an

Le Maire,  
Eugène Bettelani

N° 40

## CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

### VENTE SUR ADJUDICATION

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 1er OCTOBRE 2020 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

Lot 1 : SUR LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI (Haute-Corse)

Figurant au cadastre sous les références AH 1071-1045 sur laquelle est édifée une bâtisse d'une surface habitable d'environ 185,52 m<sup>2</sup> dénommée « VILLA EUGENIE »  
Mise à prix : 80.000,00 €

Lot 2 : SUR LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI (Haute-Corse)

Figurant au cadastre sous les références AH 489-1072 sur lesquelles est édifée une bâtisse d'une surface habitable d'environ 186,14 m<sup>2</sup> dénommée « VILLA LES AULNES »  
Mise à prix : 80.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 01.09.2020 de 18 h à 19h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : [cabinet-retali.com](http://cabinet-retali.com)

N° 41



## COMMUNE DE BIGUGLIA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 08-20

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA  
BP 48 - 20620 BIGUGLIA  
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87  
Email : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : Prestations de service de la gestion du temps de la petite enfance pour la crèche « A NINUCCIA »

Capacité d'accueil : 15 enfants

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : VILLAGE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

- \* Compétences : 60 %
- \* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 21 août 2020

Date de remise des offres : Le mercredi 09 septembre 2020 à 12H00

N° 42



## COMMUNE DE BIGUGLIA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 09-20

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA  
BP 48 - 20620 BIGUGLIA  
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87  
Email : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : Prestations de service de la gestion du temps de la petite enfance pour la crèche « A NINNA »

Capacité d'accueil : 30 enfants

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 213-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Route Saint-Exupéry - FICABRUNA - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

- \* Compétences : 60 %
- \* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 21 août 2020

Date de remise des offres : Le mercredi 09 septembre 2020 à 12h00

Tel : 07.78.90.57.11



- \* Remis en état après travaux
- \* Entretien espaces verts
- \* Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : [corsea.nettoyage@laposte.net](mailto:corsea.nettoyage@laposte.net)

- \* Entretien de Bureaux
- \* Entretien de copropriétés

**Corséa Nettoyage**

## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**

**CCIC/DC/2020.021**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs à l'Entretien de la signalisation verticale sur le Port de Commerce de Bastia.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Durée de l'accord cadre : 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

44 42 34 00 – 5 Panneaux de signalisation et articles connexes

Caractéristiques principales :

Il s'agit de fournir et livrer des panneaux et autres accessoires de signalisation sur le Port de Commerce de Bastia.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre : L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Minimum annuel : 20.000,00 H.T.

Maximum annuel : 100.000,00 € H.T.

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre. .../...

Date limite de remise des candidatures : Le 21 septembre 2020 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* de la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix : 40%

Délai d'intervention : 20%

Valeur technique au regard des moyens humains et des moyens matériels 20%  
Critère environnemental au regard de la gestion des déchets et processus de fabrication 20 %

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.021

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/ 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 19 août 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 19 août 2020

N° 44



**COMMUNE DE BIGUGLIA**

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 11-20

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA

BP 48 - 20620 BIGUGLIA

TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87

Email : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance périscolaire à l'école Toussaint MASSONI.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Groupe scolaire Toussaint MASSONI - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

\* Compétences : 60 %

\* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 21 août 2020

Date de remise des offres : Le mercredi 09 septembre 2020 à 12h00

N° 45



## COMMUNE DE BIGUGLIA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 13-20

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA  
BP 48 - 20620 BIGUGLIA  
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87  
Email : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance périscolaire à l'école Vincentello d'ISTRIA.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Groupe scolaire Vincentello d'ISTRIA - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

\* Compétences : 60 %

\* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 21 août 2020

Date de remise des offres : Le mercredi 09 septembre 2020 à 12h00

N° 46

### SARL MANGHI IMMOBILIER

Au capital de 7.500 euros  
Siège Social : 2 Rue Carnot  
20200 Bastia  
504 058 538 R.C.S. Bastia

### CLOTURE DE LIQUIDATION

Au terme d'une délibération de l'AGE en date du 31/07/2020 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

**VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !**

**infogreffe.fr**  
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

N° 47

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 15 Août 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CANJ

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100 euros

Siège social : chez Mr Precetti Noël - n° 27 Turruciolli - 20137 Porto-Vecchio

Objet : La société a pour objet :

L'Acquisition et la détention d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

La gestion, la location de tous biens mobiliers et immobiliers ;

Eventuellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans

Gérant : Mr PRECETTI Noël - demeurant n°27 - Turruciolli - 20137 Porto-Vecchio  
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 48

### FPV MURELU

S.A.R.L. au capital de 1.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
799 410 493 RCS Bastia

### MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 7/5/2020, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 49

### ORABONA

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : E Valitelle, Monticello  
20220 Ile-Rousse  
514 883 099 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2020 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Anthony Orabona, demeurant Place de la Mairie, Monticello, 20220 Ile-Rousse, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé E Valitelle, Monticello, 20220 Ile-Rousse, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 50

### LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 01/08/2020.

La Société S.A.R.L L'ARCHE immatriculée au R.C.S d'Ajaccio sous le numéro 440 463 073 au capital social de 7700,00 €, demeurant Résidence la Pietra, route du Salario, 20000 Ajaccio.

A donné en location gérance :

à la Société S.A.R.L CAFE TOMASI immatriculée au R.C.S d'Ajaccio sous le numéro 520 523 499 au capital social de 3000,00 €, demeurant 43, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce de restaurant à l'enseigne l'Arche sise et exploité à 4, rue de l'Assomption, 20000 Ajaccio, pour une durée de 6 mois à compter du 01/08/2020.

Renouvelable par tacite reconduction.

DEPOSEZ vos annonces à :  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010**

Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale**

jusqu'à 15 000 euros d'aide  
**Projet régional de 200 logements pilotes**  
**In casa protetta ùn ci entre fretu !**  
 Retrouvez toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Energie au :  
**04 95 72 13 25** [www.aue.corsica](http://www.aue.corsica)

## ORELI C'EST QUOI ?

- La réalisation et la prise en charge financière des études ;
- L'accompagnement des ménages tout au long des travaux ;
- Une aide financière jusqu'à 15 000 euros par projet et cumulable avec toutes les aides existantes (ANAH, OPAH, AGIR+, Cite etc...);
- Un outil de lutte contre la précarité énergétique ;
- Un plan de relance pour les entreprises et les artisans du BTP ;
- Un plan de formation dans les métiers du bâtiment et énergies renouvelables.

## UN BILAN D'ÉTAPE QUI CONFIRME L'INTÉRÊT DE CE DISPOSITIF INNOVANT

*" Ce dispositif innovant, adopté à l'unanimité le 3 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, conduite par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse."*

*" L'enjeu est de définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles et d'optimiser la mise en œuvre à grande échelle."*



*Le recrutement des ménages est essentiellement fait par les Conseillers ORELI ( Conseillers des Espaces Info Energie et des Plateformes de la Rénovation énergétique de la CAPA et du Fium'Orbu Castellu). Ces conseillers, repartis sur l'ensemble du territoire, accompagnent les ménages du début jusqu'à la fin des travaux et permettent au quotidien de faire le lien avec divers partenaires et entreprises. Ils restent le maillon essentiel du dispositif.*

## EN CHIFFRES



101 dossiers passés en consultation des entreprises

22 chantiers en cours de finalisation  
 35 chantiers terminés

800 007 euros de primes ont déjà été allouées pour 57 dossiers.

LIVIA GRAZIANI-SANCIU

**MILITANTE AVANT TOUT !**

**A 24 ans, Livia Graziani-Sanciu est la benjamine du conseil municipal de Bastia. Engagée durant la campagne au côté de Jean-Martin Mondoloni qui a rejoint Jean-Sébastien de Casalta au moment du second tour, elle siège dans l'opposition. Engagée en politique depuis l'âge de 15 ans, celle qui occupe également les postes de responsable des jeunes Les Républicains de la Haute-Corse et de membre du bureau national des jeunes LR ne compte pas faire de la figuration et envisage de porter haut et fort ses convictions. *Entretien avec Christophe Giudicelli***

**Vous êtes engagée en politique depuis l'âge de vos 15 ans, pourquoi un engagement si jeune ?**

La politique m'a toujours intéressée. J'étais beaucoup avec mon grand-père qui ne faisait pas spécialement de politique, mais il était passionné. Il paraît que j'étais beaucoup curieuse quand j'étais petite. Il m'a initié à cela étant plus jeune. En 2012, c'est la campagne présidentielle qui opposait Nicolas Sarkozy à François Hollande. Je suis en seconde au lycée, je commence à mieux comprendre les choses, je suis la campagne de plus près. Nicolas Sarkozy a été la première figure qui m'a donné envie de m'investir en politique.

**Quel a été votre engagement en 2012 ?**

Je me suis renseignée si je pouvais m'engager. J'avais ce besoin de participer à quelque chose. J'avais ces valeurs en moi. Cela peut paraître contradictoire mais j'ai pris ma carte à l'UMP à la fin de l'élection, quand Nicolas Sarkozy a perdu. Quand il a fait son discours de défaite ça réveillé quelque chose en moi et je me suis dit, « il faut que je le rejoigne ». Après, ça s'est vite enchaîné et d'autres élections ont suivies.

**En Corse on constate que la jeunesse est plutôt portée vers le courant nationaliste. Pourquoi ce choix de rejoindre la droite ?**

Je pense que c'étaient des valeurs qui m'étaient inculqué depuis mon enfance. Je me suis toujours retrouvée dans ces valeurs. La figure qui m'a marqué c'était Nicolas Sarkozy. C'est vrai, souvent les jeunes sont plus tournés vers le nationalisme. Cela a quelque chose de romantique, d'un peu révolutionnaire, moi ça n'a pas été mon cas. Il ne faut pas faire de généralité non plus. Ce que j'ai remarqué depuis 2016, quand j'ai pris la présidence des jeunes LR, et je n'ai pas la prétention de dire que nous sommes une grosse fédération au niveau des jeunes, c'est qu'il y a de plus en plus de jeunes qui nous rejoignent, qui viennent vers nous et s'intéressent à ce qu'on fait.

**Qu'est ce qui motive votre engagement ?**

Je pense que je ne suis pas le genre de personne à se résigner facilement. Je me suis dit que je n'ai pas envie d'être spectatrice des choses, si par mon engagement et mon action je peux mettre une petite pierre à l'édifice.

**Chaque jeune qui se lance en politique à un modèle quels sont les votre en dehors de Nicolas Sarkozy ?**

En Corse, on tous un peu la figure de Charles Pasqua. Comme De Gaulle, ils font partie à droite de cette ADN que nous avons. Ce sont des personnes qui sont inspirantes. Elles ont vécu des périodes extrêmement compliquées et n'ont jamais renié leurs convictions. On ne peut qu'admirer.

**Votre tout premier engagement en politique ?**

En 2012, je prends ma carte et je regardais un peu comment tout cela fonctionnait. En 2015, il ya les territoriales, on a notre liste menée par José Rossi et c'est la première fois que je suis candidate. Cela m'a permis de prendre mes marques. Deux ans plus tard en 2017, c'est de nouveau les territoriales, je suis sur la liste de Valérie Bozzi. Si je dois mettre un mot sur mon évolution je dirais que cela s'est fait de manière progressive. Si les municipales de 2020 ont été très formatrice, j'ai pu observer un avant et un après pour moi, surtout au moment de la campagne des européennes 2019. J'étais candidate pour la Corse sur la liste de François-Xavier Bellamy. On a fait le tour de France pendant quatre mois, ça a été d'autres proportions. Je pense que dans mon parcours politique, il ya un avant et après élections européennes.

**En 2020 vous devenez élue d'opposition à Bastia. Quel rôle allez-vous jouer ?**

Je serais l'élue que j'aurais été si on avait gagné. Je compte être dans une réelle opposition mais constructive. Je compte participer

aux dossiers, je ne compte pas faire de cadeaux. On a tous ce rôle à jouer. Celui de représenter les bastiais qui nous ont accordé leur confiance. Cela passe par mon rôle dans les commissions. Cela passe par le travail de dossiers et de terrain. Dans l'opposition c'est un travail qui n'est pas toujours facile, mais c'est un travail qu'il faut quand même faire.

**Quels sont les dossiers qui vous tiennent à cœur ?**

Le seul regret que j'ai, c'est que dans la municipalité que nous aurions menée, on aurait cherché à faire des délégations un peu plus nouvelles. Je suis contente de voir qu'il y a de nouveaux visages qui ont été élus dans la majorité avec Pierre Savelli. Mais globalement, j'ai l'impression qu'on prend un petit peu les mêmes et qu'on recommence. Le Bastia de 2020 n'est pas le Bastia de 2014. Si on avait été élu, ce qui m'aurait tenu à cœur ça aurait été de monter une délégation spécifique au droit des femmes. Ce n'est pas une compétence communale, mais c'est quelque chose qui se fait de plus en plus, notamment dans des villes moyennes. En six ans, nous avons pu observer une libéralisation de la parole et des sujets de plus en plus nombreux car les victimes ont le courage de prendre la parole. C'est très bien d'aller aux manifestations à Was, mais c'est encore mieux d'accompagner les associations sur le terrain. Cela passe aussi par le fait de mener une vraie délégation et d'avoir un élu qui est vraiment référent avec ces associations. Je regrette de ne pas le voir dans cette municipalité. Je trouve bien d'avoir une délégation spécifique à la langue Corse avec beaucoup de moyens, mais je pense qu'une délégation spécifique aux droits des femmes aurait été plus opportune.

**Comment s'imposer sur les bancs de l'opposition quand on est entouré de fortes personnalités comme Jean Zuccarelli, Jean-Martin Mondoloni, François Tatti ou Jean-Sebastien de Casalta ?**

Ce n'est jamais facile quand on commence, quand on est jeune et quand on est une femme. Après il faut savoir faire ses preuves. Ça demande encore plus d'exemplarité, plus de rigueur, plus de travail. Pas mal d'audace et une pointe d'impertinence. Si je dois parler pour mon cas, ça n'a pas toujours été facile, maintenant dans cette opposition, j'ai énormément de chance de travailler avec ces personnes. Nous sommes huit élus d'opposition, on travaille tous très bien ensemble. Ils me laissent m'exprimer quand je le demande. Tout le monde s'exprime de manière équitable. Je pense que c'est dû à la qualité des personnes qui m'accompagnent.

**Quel regard portez-vous sur la Corse d'aujourd'hui, du point de vue de votre jeunesse ?**

Pour moi qui commence à faire de la politique, on se dit que c'est génial. Il ya tout à faire, il y a plein de dossiers à mener, plein de projets à faire. Mais au-delà de toutes ces belles ambitions que l'on peut avoir, on a parfois l'impression de se heurter à des murs. J'ai un peu l'impression que la Corse est un diamant mais qu'il n'est pas encore taillé. C'est un peu le sentiment que j'ai pour la Corse. Nous avons une île qui est extraordinaire, nous avons énormément de choses et belles choses à faire. Je pense que c'est la jeunesse qui doit jouer ce rôle là et à la nouvelle génération d'impulser une nouvelle dynamique et de faire changer les choses. Je ne parle pas de tout révolutionner. Je suis toujours un peu triste quand on me dit : « J'ai des jeunes qui font de brillantes études et qui me disent, j'ai un choix à faire, soit je suis ma passion, soit je fais un métier que je pourrais exercer en Corse auprès de ma famille ». Je trouve cela dramatique, ce sont des talents que nous avons sur notre île et qu'il faut mettre à profit.

**La Corse laisse-t-elle la place aux jeunes en politique ?**

Je dirais qu'il faudrait toujours lui laisser plus de place, mais je dirais

qu'on lui en laisse plus qu'ailleurs. Nous avons les yeux tournés vers la jeunesse. Du mois nous avons plus conscience du potentiel des jeunes. C'est le sentiment que j'ai. Ce n'est jamais simple de s'imposer quand on est jeune. Je pense que le jeune qui souhaite s'engager et faire bouger les choses peut trouver sa place. Avec les jeunes LR, j'essaie vraiment de montrer aux jeunes que s'ils ont quelque chose à dire, il faut qu'ils le disent car la collectivité de demain c'est eux.

**Les prochaines élections sont les territoriales, une prochaine candidature ?**

On sort d'une élection très longue. Je pense que nous avons besoin de nous recentrer sur nous-même et les objectifs qui arrivent pour pouvoir les appréhender un peu plus sereinement. Pour l'instant, il ya beaucoup de chose en discussion. Moi, quoi qu'il en soit, je reste fidèle à ma famille politique. Je fais complètement confiance aux dirigeants de ma famille, je sais qu'ils feront les bons choix pour arbitrer une liste qui soit équitable et qui aura toutes ses chances aux territoriales. Généralement quand ma famille politique a besoin de moi j'essaie toujours d'être présente.

**La droite semble reprendre de la vigueur en Corse. Comment comptez-vous travailler pour mobiliser la jeunesse ?**

Tout cela va de pair. Quand ça commence à aller mieux au niveau national ou local, et quand on gagne une élection à Ajaccio avec autant de voix d'avance, cela a des répercussions, cela attire plus de personnes notamment des jeunes. On a tendance à le diviser, mais c'est un travail commun. L'un ne va pas sans l'autre. Il n'y a aura jamais une dynamique aux jeunes LR si le parti au niveau local ou national ne suit pas. J'ai le sentiment que ça va mieux, du moins nous sommes sur une bonne lancée. En Corse nous avons gardé de nombreuses communes, cela attire les jeunes, on se dit qu'il ya quelque chose qui vit. Les jeunes qui ont pu faire la campagne avec les différents maires nous contactent, on se rencontre et après le groupe s'étoffe peu à peu.

**Est-ce que vous cherchez à rajeunir la droite ?**

Ce qui est plus important que de rajeunir, c'est de moderniser nos discours et les projets que nous pouvons porter et de faire émerger de nouvelles personnes qu'elles soient jeunes ou pas. Il y a plus le besoin d'un certain renouvellement dans les personnes que réellement d'un rajeunissement. Si nous avons des jeunes qui ont le potentiel et qui veulent s'impliquer c'est super, après on ne regarde pas la date de naissance. Ce que nous cherchons, ce sont des personnes compétentes qui veulent travailler pour leurs collectivités. Je trouve que c'est, tout du moins, ce qui est en train de se passer. Au niveau local, François-Xavier Ceccoli, joue déjà toute sa place, mais a encore plus de place à jouer dans les élections qui vont arriver pour notre famille politique en Corse. Il fait partie des personnes qui gagnent à exercer de nouvelles responsabilités.

**Vous avez commencé votre carrière politique à l'âge 15 ans, jusqu'au aimeriez vous aller ?**

Je pense qu'on ne commence pas son engagement politique en se disant : « Je vais finir députée, je vais finir ministre ». Si on le commence comme ça, généralement ça ne fonctionne pas. Je me suis engagée car j'ai envie de défendre les idées auxquelles je crois. C'est une construction que l'on bâtit pierre après pierre. Être élue n'a jamais été une fin en soit. Maintenant, il y a des opportunités qui sont possibles et qui font que je participe à la chose. J'ai envie de dire, mes convictions, je les porte et je ne compte pas m'arrêter là. J'irais jusqu'où les électeurs me porteront dans les futures années. Ce qui m'intéresse c'est de défendre mes convictions. Je suis militante avant d'être élue. ■

# CARNETS DE BORD

## Polémique, pathétique, écologique

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste

successivement :

*La Nouvelle République  
du Centre-Ouest, La Vie,  
Le Parisien, Le Figaro et  
L'Opinion.*

Les ministres nouvellement nommés sont comme tout le monde : ils ont un passé. Parfois, ce passé peut conduire à une polémique, petite ou grande et plus ou moins pathétique. Petite, celle que provoque Roselyne Bachelot en participant à l'émission « Les reines du shopping » sur M6, dans la semaine du 24 août. La ministre de la Culture a donné son feu vert à une émission enregistrée avant sa nomination, et destinée à aider une association qui lutte contre la maladie d'Alzheimer. « Cette émission a été tournée il y a plusieurs mois avant la crise pandémique (...) Je suis fière de cet engagement associatif », a-t-elle dû répondre sur Twitter à quelques mauvais coucheurs qui, je cite, lui reprochaient ce « foutage de gueule » par ces temps de difficultés extrêmes dans le monde culturel. Forte de sa deuxième place au classement des responsables politiques préférés des Français (derrière Édouard Philippe, dans un sondage Ipsos), Roselyne Bachelot aura surtout des soutiens dans cette affaire de mode et de bonnes actions.

Le cas d'Éric Dupont-Moretti est plus complexe. L'actuel ministre de la Justice avait, bien avant sa nomination-surprise, écrit la préface d'un livre du président de la Fédération nationale des chasseurs, Willy Schraen. Intitulé *Un chasseur en campagne*, l'ouvrage est sorti en librairie le 18 août avec en sous-titre, bien visible, la mention « Préface de Me Eric Dupont-Moretti ». Le Garde des Sceaux, qui revendique d'aimer la chasse et d'être chasseur lui-même, y écrit notamment : « Ce livre, les ayatollahs de l'écologie s'en serviront pour allumer le barbecue où ils cuiront leurs steaks de soja » avant de fustiger les « illuminés » et « intégristes » que seraient, selon lui, des écologistes au « dogmatisme aveugle ». Enfin, Eric Dupont-Moretti juge que le livre qu'il préface permettra aux chasseurs de « relever la tête, enfin ! »

Évidemment, dans un gouvernement tout entier tourné, au moins officiellement, vers l'écologie, un tel discours fait désordre. Là encore, c'est sur Twitter que le ministre accusé a été contraint de ses justifier : « On peut être contre l'interdiction d'une certaine chasse et défenseur du climat et de la nature, comme je le suis et l'ai toujours été. » Il assure aussi faire la différence entre « les écologistes » et les « ayatollahs de l'écologie ».



L'auteur du livre assure que jamais le nouveau ministre n'a demandé à ce que son nom soit gommé de l'entreprise. C'eût peut-être été plus sage, un membre du gouvernement ne pouvant pas tout à fait s'exprimer comme un avocat à la réputation de grande gueule. Polémique il y a donc. Mais Roselyne Bachelot comme Eric Dupont-Moretti assument ce qu'ils sont et, par les temps qui courent, c'est plutôt rafraîchissant. Eh puis, concernant la chasse, il faut bien occuper les écologistes.

### LYON-TURIN, RENNES ET LE TOUR DE FRANCE

Justement : les premiers pas des écologistes dans les municipalités font, elles aussi, quelque bruit. Le nouveau maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, envisage d'interdire la cigarette dehors à cause du coronavirus. La maire de Marseille, Michèle Rubirola, a dû effacer très vite des réseaux sociaux ses anciennes prises de position contre les vaccins. Le nouveau maire de Lyon, Grégory Doucet, se déclare opposé à la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Lyon-Turin, alors qu'on le croyait surtout hostile aux voitures. « C'est le pire choix, il faut arrêter la LGV », dit-il. Mais 20% du tunnel de 57,7 kilomètres sous les Alpes sont déjà creusés et il s'agit de retirer un million de camions des routes de la région !

A Paris, des élus écologistes plaident pour « un tourisme durable, de proximité », sans qu'on sache s'il s'agit seulement de faire visiter le Louvre et la Tour Eiffel aux banlieusards. On exagère un peu, évidemment. Mais n'exagèrent-ils pas, les écologistes de Landerneau, quand ils demandent que l'hélicoptère qui permet de filmer le Tour de France ne passe pas au-dessus de leur tête ? Cette pseudo exigence intervenant après l'avis très tranché des écologistes de Rennes, pour qui le Tour de France est « une course au format sportif daté, qui a eu son temps mais qui peine à se renouveler », disant préférer des vertus sportives « bien éloignées de l'argent-roi, du sponsoring, du business télé et du dopage ». Du coup, le Tour de France 2021 ne partira pas de Rennes mais de Brest, et toute la Bretagne sera contente. C'est quand même amusant de lire, dans les communiqués des écolos rennais de 2020, les mêmes arguments anti-business que ceux développés contre le Tour de France par les communistes dans *L'Humanité*, en 1924 ! ■ **Béatrice Houchard**



## LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

### LE CHEMIN DES IMMORTELLLES



Le chemin des immortelles  
Alexia Angeli  
A Fior di carta - 2020

Le titre choisi par Alexia Angeli pour sa première publication donne d'emblée le ton de ce qui ressemble fort à un roman même si le terme n'apparaît pas explicitement en couverture : il est vrai que l'écriture oscille constamment entre une narration classique et des envolées descriptives nourries de sensations, d'impressions, de parfums, qui feraient plutôt penser au poème en prose. Qu'à cela ne tienne, il s'agit bien d'une histoire d'amour que confesse, avec mille précautions, une apprentie écrivaine tout émue par la parution de son livre autant que par l'influence qu'elle confère au guide de ses premiers pas qui se trouve être aussi son éditeur. Cette information liminaire est d'ailleurs répétée par une formule sésame : « Appelons Alice l'Auteure et Edmond l'Ecrivain » qui semble afficher par ses majuscules une supposée et absolue différence entre les deux personnages majeurs du livre, la narratrice et son éditeur.

Car l'importance qu'elle donne à ce personnage d'Edmond tient à la fois à ce métier d'éditeur sur lequel en effet les débutants reportent généralement toutes leurs espérances, et à celui d'écrivain, double fonction sacrée, puisque cet homme, qui a par ailleurs fondé sa propre entreprise d'édition rurale, semble s'être ouvert les portes de la consécration par des maisons plus importantes. C'est là tout son prestige puisqu'il accompagnera de sa pratique, de sa connaissance du métier et du milieu littéraire, la jeune Alice à la présentation publique de l'ouvrage. Si l'on ajoute que le guide est aussi un être charmeur, mystérieux par son mode de vie original et son expérience d'idéologue militant, on comprend qu'il ait communiqué assez rapidement à sa protégée des sentiments de vive admiration bientôt teintés d'attachements plus profonds.

Mais je ne vais pas raconter sur ce mode linéaire l'essentiel de l'histoire, menée par courts chapitres où la narratrice énamourée dépeint ce qu'elle ressent à mesure de ce qu'elle apprend de l'existence déjà longue et complexe de cet Edmond. Puis ce qu'elle nous dévoile de la sienne propre, jeune épouse de médecin, mère déjà d'un garçonnet. Enfin est révélée la très grande différence d'âge entre les deux protagonistes de cette rencontre. Or sans en référer à une Mme Bovary, ce type d'élan vers l'adultère n'est évidemment pas d'une originalité extrême, nous en conviendrons, et si le mérite de la narratrice ne tient pas à une rigueur drastique sur la langue de manière flaubertienne, elle sait adorer son texte d'une belle métaphorisation souvent poétique, et de multiples touches olfactives, visuelles ou tactiles, qui apportent une note de légèreté et de fraîcheur plaisantes.

On notera cette progression, lente et hésitante, impulsive par moments ou prudemment réflexive, mais toujours tendue vers une espèce d'éden, celui des libres sentiments, des forces vives, des découvertes, des livres... Quelques passages, au hasard des pages, donnent ainsi le ton : « Il vivait seul dans ce village fantôme tel le berger des morts qui dialogue avec le petit peuple des disparus » ; « Un lien étrange les unissait. Ils étaient devenus, en moins d'une heure, d'intimes inconnus » ; « L'écriture avait choisi Alice plus qu'elle ne l'avait choisie. Elle y avait pris goût et s'était laissée emporter par cet obscur désir qui la distraignait d'une existence monotone »...

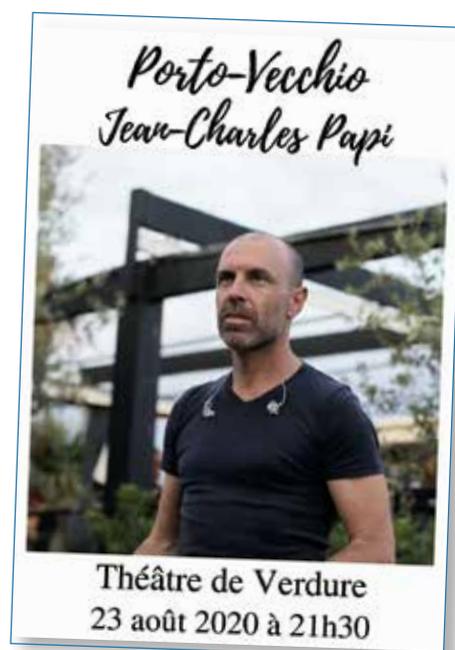
Certaines phrases indiquent cependant une interrogation plus grave : « Que dissimule la page blanche ? Un délit de fuite des idées, un coma cérébral, un cheminement de pensée avant la collision des mots, une tuile du destin, un incident de parcours, une catastrophe annoncée où le rétroviseur reflète notre propre mort ? » Importante question.

D'autant que malgré l'émotion sentimentale, la construction ménage une progression bien menée, vers un dénouement surprenant, permettant une habile clôture de l'ensemble. Comment alors ne pas être sensible à la haute estime où sont tenues dans ce premier ouvrage la lecture, l'imagination créatrice, la pensée littéraire et artistique, la poésie ? C'est d'excellent augure pour la suite que nous souhaitons bien entendu brillante et fertile à la jeune écrivaine de Castagniccia. ■

## Jean-Charles Papi

Jean-Charles Papi est auteur-compositeur-interprète. Depuis 1985, il a pris part à l'aventure de nombreux groupes corses : I Surghjenti, avec qui il enregistre l'album *Grana di vita*, révélation du festival de Lausanne en 1987 ; Canta u Populu Corsu, avec lequel il enregistrera 4 albums et effectuera plusieurs tournées ; puis Arapà dont il est resté membre et avec qui il s'est produit en 2013 à l'Olympia ; ou encore I Novi. En 2015, il a participé à l'album *Corsu Mezu Mezu* qui a été triple disque de platine, à la fois en tant que chanteur (il interprétait *Moru, biancu è blù* en compagnie de Chico et les Gypsies) mais aussi de coach linguistique des artistes continentaux comme Patrick Bruel, Francis Cabrel, Maxime Le Forestier... Il mène également une carrière solo, mêlant dans ses compositions la langue corse à des rythmes contemporains ; ce qui a donné lieu à la sortie de deux albums personnels : *D'umani* [2011] et *Essenziali* [2016]. Pour fêter ses 30 ans de scène, il présente un nouveau spectacle, Spirà, fruit de toutes ses rencontres et de son parcours, avec un fil narratif qui fait le lien ses titres les plus connus et de nouvelles chansons. Ce spectacle donne lieu à l'enregistrement d'un album live dont la sortie est prévue pour la rentrée 2020

Le 23 août, 21h30. Théâtre de verdure de Porto-Vecchio. 📞 Rens : 06 27 40 10 41  
<http://www.ot-portovecchio.com/sud-corse/fr/1-135-5610454/agenda.html>

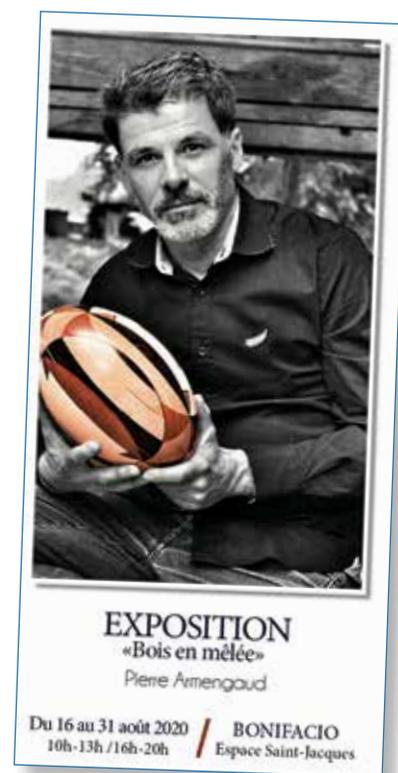


## Bois en mêlée

Issu d'une famille d'artisans menuisiers ébénistes, Pierre Armengaud s'est formé à l'ébénisterie au sein des Compagnons du devoir. Après avoir accompli un tour de France puis un tour d'Europe, c'est tout naturellement qu'en 1994 il a choisi de s'établir à Belpech, commune rurale de l'Aude. C'est là qu'est le Moulin de la Jalousie, édifié à la fin du XVIIIe siècle et où, en 1921, son arrière-grand-père a installé une scie hydraulique que le maître ébéniste utilise encore, comme l'avaient fait les trois générations qui l'ont précédé. Il y conçoit du mobilier, des agencements d'intérieur, des objets de décoration ou effectue des restaurations. En 2004, il se voit solliciter pour sponsoriser un tournoi international des jeunes pousses du rugby. In fine, il en réalise le trophée, un ballon ovale en bois. Le premier d'une longue série. Récemment, Pierre Armengaud s'est engagé avec le collectif Cov'Artist, créé dans le but de fédérer des artistes afin de recueillir des fonds pour la lutte contre le Covid-19, via notamment un Drouot Digital.

Pour cette vente aux enchères, le maître ébéniste a fait don d'un ballon en acajou et sycamore auquel il avait travaillé durant le confinement. Il est également à l'initiative de Bois en mêlée, exposition itinérante pour laquelle il donne carte blanche à une quinzaine d'artistes et artisans d'art invités à travailler en co-création sur ses ballons en bois. Un projet mûri pendant 4 ans, nourri d'échanges avec artisans d'art et plasticiens. L'exposition présente le résultat de ces travaux ainsi que des pièces uniques de Pierre Armengaud mais aussi des photos, toiles et œuvres des artistes et artisans d'art qui ont pris part au projet.

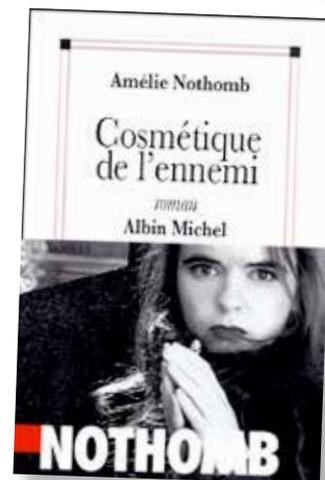
Jusqu'au 31 août. Espace Saint-Jacques, Quartier pisan, Bonifacio. 📞 Rens : 04 95 10 24 51 & [www.bonifacio-mairie.fr/agenda/](http://www.bonifacio-mairie.fr/agenda/)



## Cosmétique de l'ennemi

Dans un aéroport parisien, un homme d'affaires, Jérôme Angust, veuf depuis une dizaine d'années, se voit contraint de prendre son mal en patience suite au retard, pour une durée indéterminée, du vol qui devait le conduire à Barcelone. À l'exaspération suscitée par ce contre-temps vient bientôt s'en greffer une autre. Il doit en effet subir le verbiage d'un parfait inconnu qui se présente sous le nom de Textor Texel et qui, bien qu'Angust n'ait absolument rien fait pour l'y encourager, tient à tout prix à lui imposer sa compagnie et sa conversation. À son corps défendant, Angust finit par subir le verbiage de Textel qui lui inflige le récit de sa vie et lui confie avoir violé et tué une jeune femme en laquelle Angust reconnaît son épouse, dont l'assassinat est resté impuni à ce jour. La tension monte encore d'un cran lorsque Texel impute la responsabilité de ce meurtre à Angust. Paru en 2001, le roman d'Amélie Nothomb, *Cosmétique de l'ennemi*, a fait depuis 2003 l'objet de plusieurs adaptations pour le théâtre. Cette représentation est proposée par l'association culturelle Art et noces troubles.

Le 29 août, 21h, Parvis Église St Charles, rue Carbuccia, Bastia. 📞 Rens : 04 95 55 96 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)



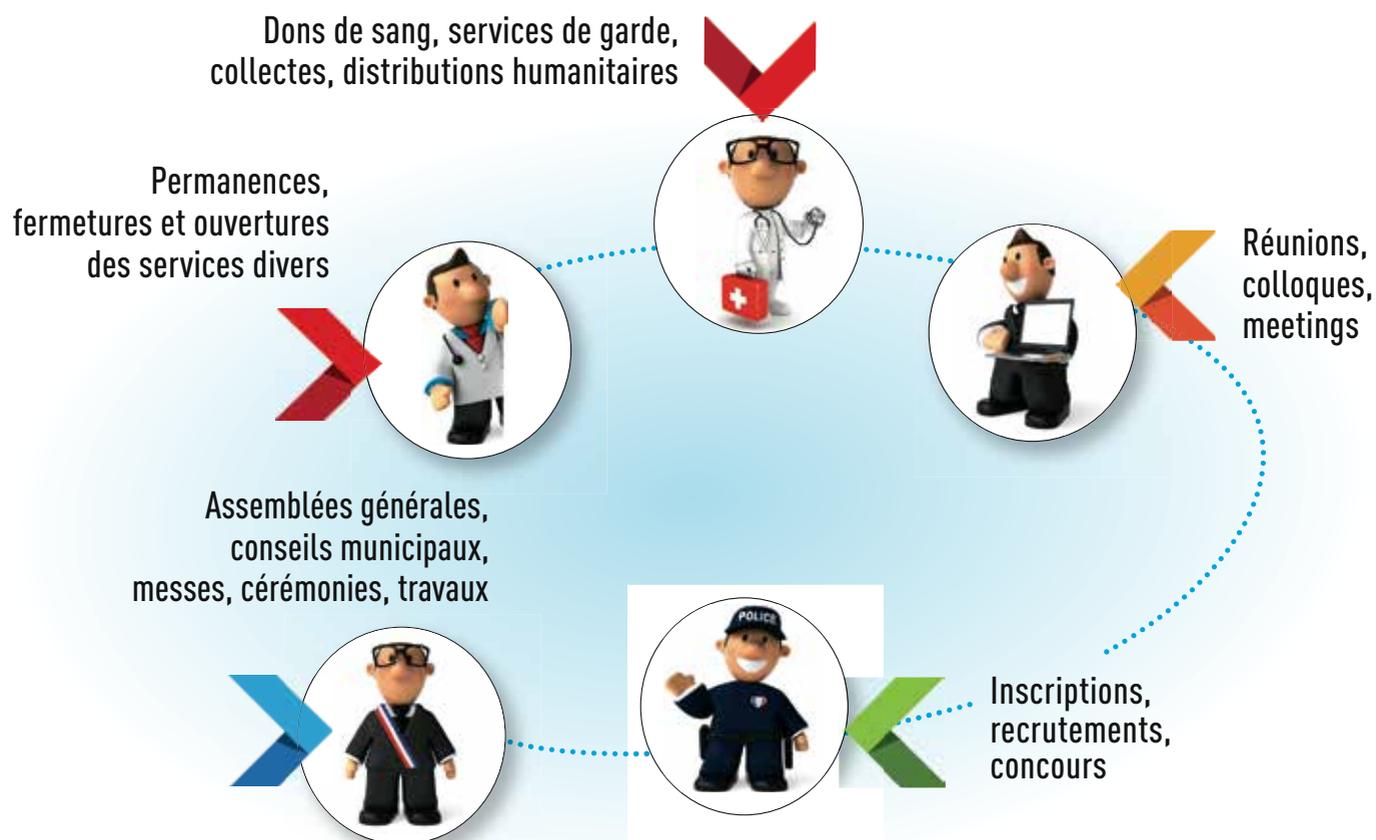
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS **ASSOCIATIONS**  
ET **COMMUNES**



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**



LE SAVIEZ-VOUS ?

“

Ventes, cessions d'entreprises  
et fonds de commerce.  
Actulégaes.fr publie chaque  
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégaes.fr, avec votre journal

**Actulégaes.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises